



Le lien vie privée / vie professionnelle dans la planification territoriale : adapter le processus d'élaboration du SCoT pour permettre la prise en compte d'une évolution sociétale

Gabriel Thomas

► To cite this version:

Gabriel Thomas. Le lien vie privée / vie professionnelle dans la planification territoriale : adapter le processus d'élaboration du SCoT pour permettre la prise en compte d'une évolution sociétale. Sciences de l'Homme et Société. 2018. dumas-01982322

HAL Id: dumas-01982322

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01982322>

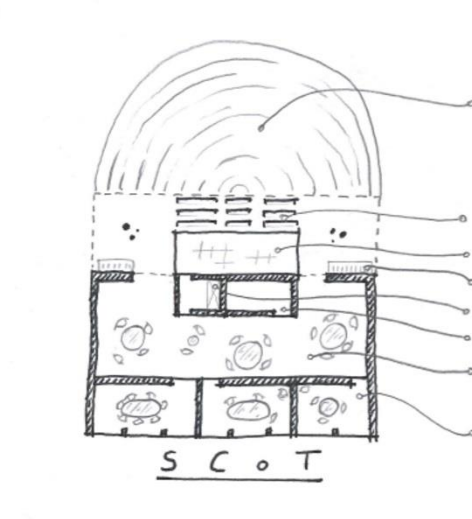
Submitted on 15 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le lien vie privée / vie professionnelle dans la planification territoriale

Adapter le processus d'élaboration du SCoT pour
permettre la prise en compte d'une évolution sociétale



MASTER 2 URBANISME ET AMENAGEMENT

SPECIALITE HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE, RENOUVELLEMENT URBAIN

Mémoire écrit par : THOMAS Gabriel

Encadré par : FERRAND Jean-Pierre

03/09/2018

MOTS CLEFS : Évolution, S.Co.T., Planification, Participation, Acteurs, Comportement, Travail, Logement, Vie privée, Vie professionnelle, Économie, Comportement

Le lien

vie privée / vie professionnelle dans la planification territoriale

Adapter le processus d'élaboration du SCoT pour
permettre la prise en compte d'une évolution sociétale

MASTER 2 URBANISME ET AMENAGEMENT

SPECIALITE HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE, RENOUVELLEMENT URBAIN

Mémoire écrit par : THOMAS Gabriel

Encadré par : FERRAND Jean-Pierre

03/09/2018

MOTS CLEFS : Évolution, S.Co.T., Planification, Participation, Acteurs, Comportement, Travail, Logement, Vie privée, Vie professionnelle, Économie, Comportement

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont suivi et aidé dans ce travail, notamment celles ayant participé aux ateliers participatifs lors de ce stage, et qui ont permis de déclencher le questionnement inspirant ce mémoire.

Puis, tout particulièrement Richard FERRAND, qui a su trouver les mots justes pour orienter et structurer les thèmes de réflexions ainsi que le rythme de travail.

Je tiens aussi à remercier Claire ACCOSSANO, qui s'est rendu disponible quels que soient les horaires pour effectuer des entretiens, et qui a aidé à organiser les grandes articulations en apportant une connaissance « de terrain ». Il aurait été difficile de développer une cohérence globale sans son aide.

Ensuite, je remercie Jérôme LEGALLOIS pour les discussions fertiles et l'aide morale et intellectuelle, tout au long de ce stage.

Enfin, je remercie mes professeurs de l'IUAR pour les connaissances apportées ayant permis de nourrir les réflexions et les questionnements posés lors de ce stage, en particulier Séverine BONNIN-OLIVIERA et Brigitte BERTONCELLO, qui m'ont fait confiance en me permettant d'effectuer ce master ainsi que ce stage en développement économique.

SOMMAIRE

Sigles.....	3
Avant-propos.....	5
Introduction Générale.....	6
Partie 1 / Le lien entre le système de production et le comportement des individus	7
I/ L’observation d’une attitude singulière lors d’un atelier de travail	8
II/ L’organisation de la vie professionnelle a évolué ces dernières décennies	12
III/ Les frontières entre la vie privée et la vie professionnelle deviennent peu lisibles.....	17
Partie 2 / Le processus de la définition stratégique de la planification doit évoluer .	24
I/ La prospective est un élément fondamental de la planification	25
II/ La transversalité présentée comme une piste pour permettre la pratique de la prospective.....	29
III/ Une planification alternant les approches ascendantes et descendantes	34
Partie 3 / La proposition d’un futur SCoT pour permettre une prise en compte adaptée du lien travail-logement.....	42
I/ Le SCoT : une aspiration politique, une réalité règlementaire	43
II/ Permettre un cadre de gouvernance adapté à la définition d’une stratégie extraterritoriale	47
III/ Une ressource technique et experte : les acteurs clefs du territoire	53
IV/ Une participation citoyenne pour intégrer pleinement le lien travail-logement.....	58
Conclusion Générale	68
Annexes	69
Bibliographie	76
Table des matières.....	82

Ce qui reste de la démocratie doit désormais être considéré comme le droit de choisir entre des marchandises. Les dirigeants des milieux d'affaires soulignent depuis longtemps la nécessité d'imposer au grand public une "philosophie de la futilité" et une "vie sans objectif", afin de "concentrer son attention sur des choses superficielles, et notamment sur ce qui est à la mode". Submergés dès la prime enfance par une telle propagande, les gens pourraient peut-être accepter une existence soumise et dépourvue de sens, et oublier l'idée ridicule de prendre en main leurs propres affaires.

Noam Chomsky, Le profit avant l'homme, traduit par Jacques Maas, 2003

SIGLES

A.L.U.R. : loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

C.D.D. : Contrat à Durée Déterminée

C.D.I. : Contrat à Durée Indéterminée

C.F.D.T. : Confédération Française Démocratique du Travail

D.A.T.A.R. : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

D.O.O. : Document d'Orientations et d'Objectifs (document contenu dans le SCoT)

E.P.C.I. : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

L.O.F. : Loi n° 67-1253 d'Orientation Foncière

P.A.C.A. : Région Provence-Alpes Côte d'Azur

P.A.D.D. : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (document contenu dans le SCoT)

P.L.U. : Plan Local d'Urbanisme

P.M.E. : Petites et Moyennes Entreprises

P.O.S. : Plan d'Occupation des Sols

P.P.P. : Partenariat Public-Privé

R.N.U. : Règlement National d'Urbanisme

S.Co.T. : Schéma de Cohérence Territoriale

S.D.A.U. : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

S.R.A.D.D.E.T. : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

S.R.A.D.D.T. : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable du Territoire

S.R.U. : loi no 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain

Z.A.C. : Zone d'Aménagement Concerté

Z.U.P. : Zone à Urbaniser en Priorité

AVANT-PROPOS

Ce mémoire¹ s'est appuyé sur le stage effectué dans la Communauté de Communes Cœur du Var pour développer une réflexion. Cependant, au-delà des thématiques et des enjeux traités, le cadre et les caractéristiques de cette expérience professionnelle ont permis d'enrichir ce travail universitaire : l'organisation de la structure et l'environnement de travail ont été propices à l'expérimentation et à l'ouverture d'esprit. Tout d'abord, la disponibilité des différents responsables de pôles ont permis des échanges transversaux et fertiles au quotidien. Cette richesse de connaissances aurait été difficile à mobiliser dans un autre type de structure, telle qu'une grosse administration ou une agence privée de moindre ampleur. Ensuite, l'organisation de différents ateliers participatifs s'est déroulée en mobilisant de nombreux acteurs, avec une participation directe du président de Cœur du Var, ce qui a résulté sur un portage politique conséquent et a permis une mise en œuvre personnalisée et efficace.

¹ Les productions graphiques de ce mémoire sont de Gabriel Thomas

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Installer un canapé dans un bureau. C'est cette observation, apparemment anodine, qui a provoqué les questionnements et les réflexions développées dans ce mémoire. En effet, au cours de ce stage, des ateliers participatifs ont été réalisés : des acteurs totalement étrangers à la structure ont pu venir s'exprimer à plusieurs reprises à l'intérieur même des locaux de la Communauté de Communes Cœur du Var. Lors de ces réunions, il était question de préparer l'ouverture d'une salle de coworking. Ainsi, une « mise en abyme » du lieu de travail était opérée, ce qui résulte sur une situation particulièrement intéressante. Le fonctionnement, l'aménagement, les références culturelles, les valeurs revendiquées, les besoins formulés, « l'esprit » de cette salle s'est ainsi confronté à « l'esprit » de l'EPCI. Ce décalage s'est fortement illustré lorsqu'il était question de l'aménagement intérieur : les futurs coworkers ont désiré installer un canapé dans leur lieu de travail. Or, cette pratique n'est pas la norme dans les bureaux de la Communauté de Communes. Ce constat a conduit à s'interroger sur les liens entre le travail et le logement, entre la vie professionnelle et la vie privée, ainsi que sur les évolutions des pratiques professionnelles et leurs répercussions sur la vie privée, et inversement.

Lors d'un cours portant sur le mémoire universitaire, Yankel FIJALKOW, chercheur en sociologie urbaine au CRH-LAVUE, a présenté l'abstraction comme étant un processus permettant à l'être humain de modifier son environnement. Ainsi, l'étude du lien travail-logement en lui-même peut certes amener à présenter des conclusions, des tendances, des mouvements généraux, mais il est intéressant de pousser la réflexion et de s'interroger sur les conséquences et les effets qu'il peut avoir, notamment sur l'aménagement. À une petite échelle, une évolution de l'aménagement intérieur d'une salle de travail a été constatée. Mais, après avoir effectué l'exercice d'abstraction, il serait possible d'étudier la prise en compte de ce lien dans l'aménagement à plus grande échelle, et tout particulièrement sur les conséquences stratégiques dans la planification urbaine. L'organisation du territoire doit en effet prendre en compte des enjeux émergents, savoir oublier des questions dépassées, s'adapter au contexte mouvant de la société. Ces prises en comptes lors de l'élaboration de ces documents de planifications sont donc posées à travers le cas particulier de l'évolution des relations entre les sphères de la vie privée et de la vie professionnelle.

De quelle manière le lien emploi-logement est-il pris en compte lors de la conception des documents de planifications ?

Afin de traiter cette problématique, une synthèse sociologique a été menée, portant sur l'évolution des comportements des individus au croisement de la sphère privée et professionnelle. La possibilité de l'intégration de ces comportements dans l'organisation territoriale est ensuite étudiée, à travers un développement des processus de planifications. Enfin, en se basant sur les réponses apportées, une proposition de modification du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est présentée.

PARTIE 1 / LE LIEN ENTRE LE SYSTÈME DE PRODUCTION ET LE COMPORTEMENT DES INDIVIDUS

Introduction

Le caractère interdisciplinaire de l'urbanisme², dont l'intérêt a été constaté à travers les exercices d'ateliers effectués à l'IUAR, a conduit à effectuer ce stage. En effet, ce dernier à la particularité d'être réalisé dans le pôle « développement économique » tout en étant intégré dans un cursus « urbanisme et aménagement », ce qui présente une tension intéressante et peut venir enrichir ce travail de rédaction universitaire. Ainsi, le thème de ce mémoire est apparu au cours du stage, à la suite des questions qu'un étudiant en urbanisme peut se poser lorsqu'il participe au travail d'un développeur économique. Quelles sont les contradictions relevées ? Des éléments appartenant habituellement à l'urbanisme sont-ils mobilisés ? Ces questions se sont posées spontanément, et ont été nourries par les discussions avec J. Legallois, responsable du pôle « développement économique » dans la Communauté de Communes Cœur du Var. Ces échanges ont permis d'approfondir des thèmes communs comme par exemple le rôle et l'efficacité de la participation citoyenne, les conséquences de la mise en place de tel ou tel réseau de transports, l'importance ou l'inutilité d'un équipement public. Ainsi, l'expérience vécue est considérée comme un élément déclencheur conduisant à une réflexion permettant de croiser ces deux disciplines, plutôt que d'une base pour un mémoire axé sur une expérience de terrain. En effet, l'objectif de ce travail n'est pas de chercher à analyser un travail professionnel effectué durant le stage, mais plutôt de s'appuyer sur ce travail pour permettre une prise de recul et le dégagement d'un enjeu qui sera par la suite développé de manière plus distincte.

Une présentation des travaux effectués durant le stage et ayant amené à une réflexion sur le lien travail-logement sera donc effectuée. Ensuite, une synthèse théorique des évolutions comportementales en lien avec le système de production et la sphère professionnelle sera réalisée, pour enfin étudier plus précisément les rapports et les influences mutuelles entre la vie privée et la vie professionnelle.

² Daniel Pinson, L'urbanisme : une discipline indisciplinée ? CITRA, IUAR, revue « Futures », août 2003

I/ L'observation d'une attitude singulière lors d'un atelier de travail

La mission principale de ce stage dans la Communauté de Communes Cœur du Var était la mise en place d'une salle de coworking. C'est dans ce cadre que des réflexions et des observations ont mené à se poser la question du lien entre le logement et le travail. Ce stage consistait à une mission de gestion. En effet, les décisions principales étaient déjà prises concernant ce projet : choix précis de l'emplacement de la salle, choix approximatif de la date d'ouverture.

1) L'espace de travail n'est pas la priorité



Illustration 1 : Les outils utilisés lors de l'atelier participatif portant sur l'aménagement de la future salle de coworking

Chaque étiquette était destinée à un des espaces : l'accès à la salle, le coin café, l'espace de travail, le coin canapé, le bureau privatif, la terrasse. Au début de cette séance, à la question « sur quel espace voulez-vous travailler en priorité ? », la réponse a été unanimement « l'espace de travail ». Le groupe de futurs

Le principe de la salle de coworking reposant principalement sur l'animation et la création d'une communauté, des ateliers participatifs ont été organisés. Différentes décisions ont ainsi été prises en commun, comme le nom de la salle, l'organisation du travail, la répartition du matériel entre les différents espaces, le rythme des animations. Un atelier portait particulièrement sur l'aménagement de la salle. Un dispositif a été réalisé afin de permettre aux futurs « coworkers » (personnes intéressées pour travailler dans la salle de coworking) de s'exprimer de la manière la plus efficace possible. Un plan était au centre de la table, et chaque membre du groupe de travail possédait une étiquette vierge, qu'il fallait remplir au cours de la séance.

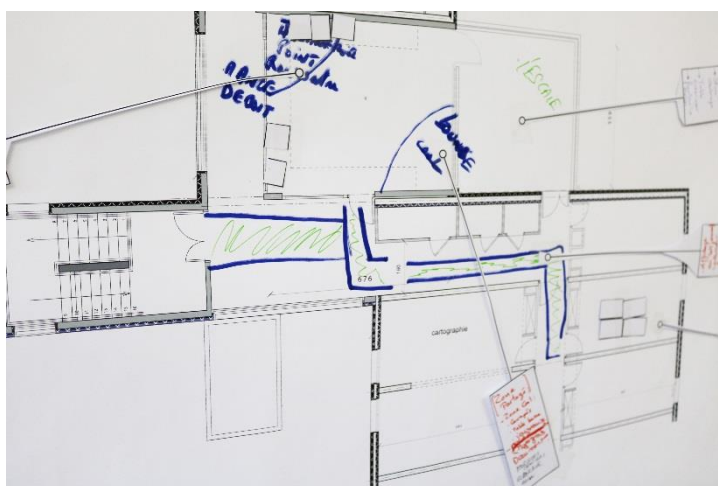


Illustration 2 : Une réflexion commune autour d'un plan

coworkers a donc commencé sa séance de travail d'aménagement sur cette base. Durant une heure et demie, ils ont inscrit sur les étiquettes les volontés et les grands axes d'aménagement.

Au terme de cet atelier, une observation surprenante a été effectuée : la seule étiquette non remplie est celle de la « zone de travail ». En effet, l'effort du groupe s'est principalement porté sur l'appropriation de la salle : comment personnaliser l'espace, faire en sorte que l'on puisse partager et se rencontrer, que l'on puisse organiser et rythmer sa journée autour des espaces de détente, d'isolement, de travail intensif, de documentation.

2) Des éléments associés au « logement » présents dans le projet d'aménagement du « lieu de travail »

Ces volontés d'aménagements ont été traduites dans un plan. Le résultat diffère fortement des bureaux traditionnels : l'espace est moins cloisonné, les frontières entre les différentes fonctions sont visuellement plus floues. Les espaces de détente sont indispensables mais peuvent servir d'espace de travail (dans le canapé ou sur la terrasse par exemple), et au contraire, il n'est pas exclu de se servir des tables de travail pour des moments de détente et de partage (pour organiser un apéritif sur la terrasse par exemple).

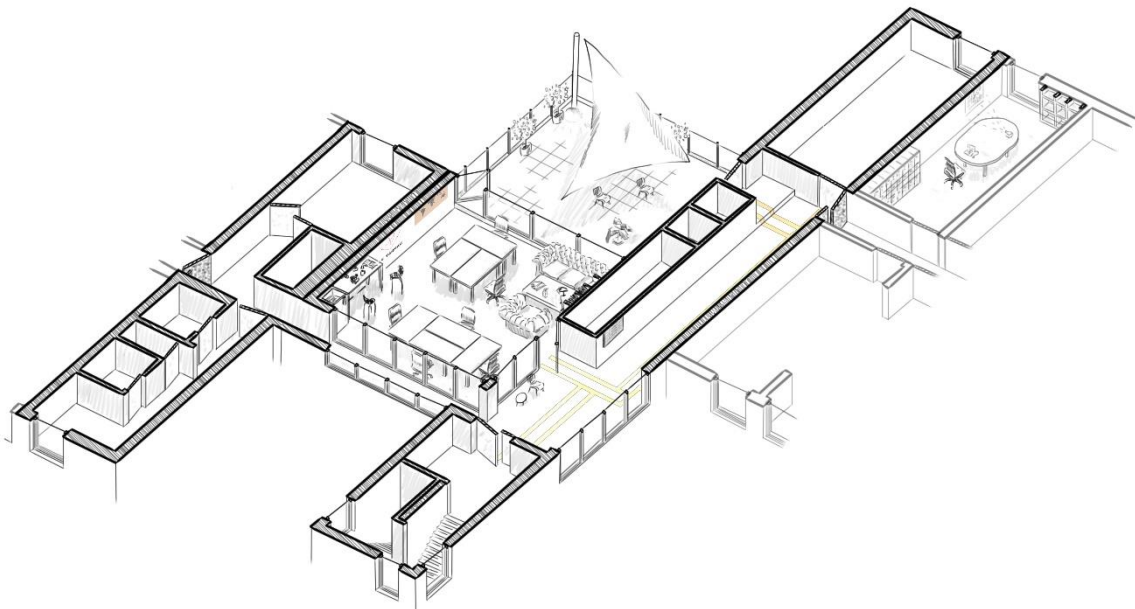


Illustration 3 : Le projet d'aménagement de la salle de coworking a été guidé par les futurs coworkers : l'accent est mis sur l'appropriation globale plutôt que sur l'organisation de l'espace de travail en lui-même

Cette forte volonté d'appropriation du lieu de travail répond à un besoin, une nécessité ressentie par le groupe de futurs coworkers. En effet, une recherche de confort est prononcée, de manière plus importante que dans l'organisation des bureaux traditionnels. Ce sont des éléments appartenant au logement, à l'habitat domestique qui sont apportés dans le lieu de travail. A travers cette appropriation, une tentative d'habiter le lieu de travail semble transparaitre. L'habitat est défini par le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) comme un « espace qui offre des conditions qui conviennent à la vie et au développement d'une espèce », ou plus précisément en géographie humaine, à « l'ensemble des conditions d'organisations et de peuplements par l'homme du milieu où il vit »³. Interrogés sur le cadre spatiale de leur futur travail, ce groupe a donc répondu par une remise en question du schéma traditionnel, avec une présence d'éléments appartenant habituellement à la sphère de l'habitat. Cela signifie que les « conditions d'organisation du milieu » où vivent ces hommes évoluent.

3) Travail et logement sont liés

Si la relation entre le logement et le travail est supposée avec cette observation, elle peut rapidement être établie avec des indicateurs concrets et quantifiables. Parmi de nombreux exemples, la séparation géographique et l'éloignement entre le lieu de travail et le logement génère de longs déplacements. Ces déplacements sont chronophages, et ont tendance à peser sur le moral des salariés, qui sont en conséquence moins productifs.

« 70% des actifs déclarent aujourd'hui qu'ils refuseraient un emploi meilleur que celui qu'ils occupent actuellement si cela devait les obliger à déménager en occasionnant un surcoût financier »⁴

Crédoc pour le Medef (2011)

Des emplois non pourvus sont ainsi étonnamment élevés (300.000 offres non pourvues selon la ministre du Travail Muriel Pénicaud au deuxième semestre 2018), avec un fort taux de chômage. Si le problème de la formation est évoqué par Mme M. Pénicaud, le logement présente lui aussi une explication : le surcoût lié à un déménagement met en place une tension entre le parcours résidentiel et le parcours professionnel⁵. Au niveau macro-économique, le coût du logement s'est globalement accru ces vingt dernières années, pour en devenir le

³ Définition Habitat, cnrtl.fr

⁴ Hélène Lemesle, Le logement, une solution pour lutter contre le chômage ?, Localtis, Groupe des caisses des dépôts, 21 septembre 2011

⁵ Alexandre Grillat, Le logement se situe à la charnière de l'emploi et du travail, Metis, 14 juillet 2015

premier poste de dépense dans le portefeuille des ménages, ce qui confirme son importance⁶. Parallèlement au coût du logement, le travail se transforme. Les besoins évoluent, du risque social émergent des transformations de la sphère du travail. Les parcours professionnels demandent fréquemment une certaine mobilité et une grande flexibilité. Or dans ce système de logement, tel qu'il est construit aujourd'hui, une précarité de l'emploi débouche sur une précarité résidentielle. Par exemple, avec une forte sécurité de l'emploi, un CDI donnera accès à un logement plus facilement qu'un CDD. La réciprocité entre l'emploi et le logement est donc importante⁷ : il faut maintenant déterminer de quelle manière les influences mutuelles s'effectuent.

Le point de départ de ce mémoire est donc une observation constatée lors d'un atelier participatif. L'appropriation voulue par les futurs coworkers semble symbolique : en voulant apporter un élément traditionnellement issu du foyer dans le lieu de travail (par exemple, le canapé), ils ont manifesté une envie d'habiter le lieu de travail. Ce comportement est-il symptomatique d'une large évolution du lien logement-travail ?

⁶ Jérôme Accardo et Fanny Bugeja, Le poids des dépenses de logement depuis vingt ans, dossier INSEE, 2009

⁷ Jules-Mathieu Meunier, Le lien emploi-logement : la prise en charge syndicale de la question du logement au révélateur des transformations du travail et de l'emploi, étude financée par l'Agence d'objectifs de l'IRES pour la CFDT, septembre 2016

II/ L'organisation de la vie professionnelle a évolué ces dernières décennies

Plus généralement, le lien entre le « travail » et le « hors travail » se rapporte au lien entre la vie professionnelle (l'activité productive) et la vie privée (l'habitat domestique)⁸. Ce mémoire étant basé sur l'observation d'une attitude particulière (l'introduction d'un élément du foyer sur le lieu de production), une synthèse et une réflexion se basant sur l'économie a été effectuée, puisque cette science sociale « analyse les comportements d'agents jouissant d'une certaine liberté mais soumis à des contraintes »⁹. De plus, si de multiples définitions existent, il peut être pertinent de relever que l'économie évoque aujourd'hui le milieu professionnel alors que son étymologie se réfère au foyer, avec le grec *oikonomía*, « l'administration de la maison ».

1) Le système économique s'appuie sur un système de valeurs

La question du logement des salariés est considérée comme étant de plus en plus importante¹⁰. Jusqu'aux années 1970, la construction de grands ensembles répondait à une nécessité quantitative d'une offre de logements, et les réflexions sur ce lien étaient déjà importantes. Aujourd'hui, ce sont d'autres besoins qui amènent cette question au-devant de la scène : mobilité, exclusion, pouvoir d'achat... Le cadre de l'emploi, l'organisation sociale et économique semble avoir évolué. De plus, l'observation des comportements au cours des ateliers participatifs réalisés dans le cadre de ce stage semble indiquer une mutation des réactions des individus face aux notions de travail et d'habitat. Comment se fait-il que les futurs coworkers aient cherché à s'approprier leur lieu de travail de manière aussi flagrante ? Quels changements majeurs dans l'organisation du travail, quelles transformations socio-économiques du système productif peuvent donner des clefs de lecture pour expliquer cette attitude ?

Selon l'Encyclopédie Larousse, le cadre de travail s'inscrit aujourd'hui dans un système économique et social dominant dans le monde : le capitalisme¹¹. Selon le sociologue américain I. Wallerstein, en se basant sur les travaux de Ricardo¹², le capitalisme est une « tentative

⁸ Sinem Kilic, Perception de l'équilibre travail – hors travail et satisfaction au travail, revue management et avenir, mars 2014

⁹ Edmond Malinvaud, Leçons de théorie microéconomique, 1969

¹⁰ Marie Bartni, Le logement des salariés, un problème pour les entreprises, Le Figaro Economie, 12 avril 2012

¹¹ Définition du capitalisme, Encyclopédie Larousse

¹² David Ricardo, Des principes de l'économie politique et de l'impôt, 1817

d'une accumulation illimitée du capital »¹³. Si le capitalisme ne touche pas la sphère morale en soi mais vise uniquement l'accumulation du capital, ses conséquences sociologiques (et donc le lien entre vie privée et vie professionnelle) se retrouve dans « l'esprit » du capitalisme, tel que défini par M. Weber :

« La « soif d'acquérir », la « recherche du profit », de l'argent, de la plus grande quantité d'argent possible, n'ont en eux même rien à voir avec le capitalisme. Garçons de cafés, médecins, cochers, artistes, cocottes, fonctionnaires vénaux, soldats, voleurs, croisés, piliers de tripots, mendiants, tous peuvent être possédés de cette même soif – comme l'ont pu l'être ou l'ont été des gens de conditions variées à toutes les époques et en tous lieux, partout où existent ou ont existé d'une façon quelconque les conditions objectives de cet état de choses. Dans les manuels d'histoire de la civilisation à l'usage des classes enfantines on devrait enseigner à renoncer à cette image naïve. L'avidité d'un gain sans limite n'implique en rien le capitalisme, bien moins encore son « esprit ». Le capitalisme s'identifierait plutôt avec la domination [Bändigung], à tout le moins avec la modération rationnelle de cette impulsion irrationnelle. »

Max Weber, L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, 1905

Cette accumulation forcée n'est possible qu'avec une participation active du salariat, c'est-à-dire un nombre important de personnes qui continuent à vendre leur travail sans en détenir les moyens de production, ce qui est paradoxale. K. Polanyi définit ainsi le travail comme une « marchandise fictive »¹⁴, c'est-à-dire un bien (le travail) qui peut être vendu (le salaire), et ce même si le bien n'a pas été produit¹⁵. Selon les sociologues L. Boltanski et E. Chiapello, le capitalisme doit donc se justifier pour continuer à prospérer. Des « grandeurs universelles » sont invoquées et correspondent à des « principes de légitimité » admis par le plus grand nombre, en fonction de l'époque : « l'esprit » du capitalisme évolue donc dans le temps¹⁶. Une des principales thèses de l'ouvrage « Le nouvel esprit du capitalisme » de L. Boltanski et E. Chiapello réside dans la légitimité que tire le capitalisme de la critique. Au lieu de résister à la critique, « l'esprit du capitalisme » évolue en fonction des « grandeurs universelles » de l'époque, et intègre une partie de ces valeurs afin de pouvoir continuer à survivre. La légitimité du nouvel esprit s'en trouve renforcée, puisqu'il supprime ainsi l'ancien, jugé dépassé. Le capitalisme restant aujourd'hui le modèle dominant, l'analyse du changement de son esprit et des valeurs invoquées peuvent donc donner des pistes d'explication à l'attitude du groupe des futurs coworkers.

¹³ Immanuel Wallerstein, Comprendre le monde, Introduction à l'analyse des systèmes-monde, La Découverte, 2009

¹⁴ Karl Polanyi, La grande transformation, 1944

¹⁵ Geneviève Azam, La connaissance, une marchandise fictive, revue du Mauss n°29, 2007

¹⁶ Luc Boltanski et Eve Chiapello, Le nouvel esprit du capitalisme, 1999

2) Un renversement du système de valeurs

Selon C. Jetté, les quatre principales sources auxquelles se réfèrent les critiques du capitalisme sont le désenchantement, l'oppression, la misère et l'inégalité, l'opportunisme et l'égoïsme¹⁷. Ces critiques peuvent être rassemblées en deux familles : la « critique artiste » et la « critique sociale ». La critique artistique se focalise sur l'oppression et le désenchantement, et revendique l'autonomie et la libération de l'homme et de sa créativité. La critique sociale, elle, se concentre sur la misère et l'égoïsme, en revendiquant une plus grande égalité entre riches et pauvres, ainsi que des liens sociaux renforcés.

D'après Boltanski et Chiapello, un changement d'esprit se serait opéré aux alentours des années 70. La critique sociale est à la base du « second esprit du capitalisme », qui correspond au capitalisme industriel des années 1930 aux années 1960 et se justifie par la mise en place d'un idéal civique. Selon cette logique, un « Bien commun » est ainsi rendu possible grâce à la collaboration de l'Etat, ce qui permet d'apporter une sécurité toujours plus grande aux travailleurs. Ainsi, la lutte contre les inégalités économiques et une répartition des richesses est possible. Cependant, l'organisation du travail dans un tel système passe par une bureaucratie importante, et un contrôle hiérarchique fort. Les objectifs et la stratégie sont déterminés par un « chef », puis les cadres et les ouvriers sont les courroies de transmission de ces décisions. H. Fayol décrit ainsi les règles de gouvernement de l'entreprise : « prévoyance, organisation, commandement, coordination, contrôle »¹⁸. C'est en réaction à cette logique managériale, qui met l'accent sur le rationalisme, la méritocratie, l'utilitarisme et le profit, que la critique artistique se base.

Cette critique met en avant l'émancipation de l'artiste et son attirance vers la liberté et l'autonomie. Selon F. Piotet, la thèse soutenue est que le patronat intègre la critique portant sur les conditions de travail trop hiérarchisée et cherche à modifier son organisation¹⁹. Avec comme symbole mai 1968, la critique artistique vise le capitalisme comme créateur d'oppression et source de désenchantement et d'inauthenticité, et revendique la créativité et la liberté de l'individu. L'objet à détruire est la « cage d'acier », tel qu'elle est décrite par M. Weber : un piège pour les individus qui sont opprimés ou paralysés par un système bureaucratique basé sur le calcul et le contrôle. Le régime fordiste subit ainsi une forte crise à partir des années 1970²⁰.

¹⁷ Christian Jetté, Une interprétation de l'économie des grandeurs, Cahier du CRISES, collection études théoriques, 2001

¹⁸ Henri Fayol, Administration industrielle et générale, 1916

¹⁹ Françoise Piotet, l'année sociologique, PUF, 2001

²⁰ Michel Aglietta, Régulation et crise du capitalisme. L'expérience des Etats-Unis, éditions Persée, 1976

3) Une nouvelle « classe créative » portée par la flexibilité

La volonté ici n'est pas d'apporter une critique d'un tel système, mais plutôt de comprendre l'organisation sociale qui en découle, afin de pouvoir étudier l'évolution du comportement portant sur le lien logement-travail. En effet, un étonnant retournement des valeurs dominantes est décrit dans l'ouvrage de Boltanski et Chiapello.

La principale réponse de la nouvelle politique des entreprises est la flexibilité. En effet, les marchés financiers, peu régulés, sont fortement rythmés par le déplacement de capitaux. D'après D. Harvey, une crise de la suraccumulation débouche sur une « accumulation flexible du capital », ce qui se caractérise par une mobilité spatiale accrue du capital²¹. D'une logique d'accumulation, la finalité passe maintenant par une recherche d'accroissement de mobilité et de fluidité. Cette logique de marché est donc une source de mouvement qui assure une pression constante sur les pays et les entreprises. La contrainte redescend ainsi jusqu'à l'employé, et se retrouve en termes de flexibilité²². Les plus lents sont ainsi perdants face aux plus mobiles. Le différentiel de mobilité se voit ainsi valorisé (et se rajoute donc au produit et à la rareté) : rester au même endroit est un frein pour un déroulement optimal d'une carrière professionnelle²³.

« Parce qu'il incarnerait l'opposition à tout enracinement comme à toute nostalgie de l'âge d'or, le déplacement est loué pour permettre la rencontre des cultures, l'émergence d'un universalisme concret et d'un cosmopolitisme nouveau. (...) Issues pourtant d'une autre époque historique, les théories modernes de l'expérience urbaine qui associent la « flânerie » (Baudelaire, Benjamin) ou la « dérive » (Debord) à la souveraineté ou l'émancipation du sujet métropolitain ont été redécouvertes ou réactualisées pour renforcer encore cette nouvelle configuration idéologique »

Laurent Jeanpierre, La place de l'extraterritorialité, 2005

Le modèle du mode de vie « bohème » du XIXe siècle est réinvesti pour passer d'un capitalisme d'Etat fondé sur le progrès, la carrière et le devoir à un capitalisme de réseau, fondé sur le projet, la flexibilité, la créativité²⁴. D. Ley décrit ainsi une nouvelle classe moyenne répondant à ce modèle, prenant exemple sur les jeunes urbains, individualistes et diplômés²⁵. Dans sa thèse de la « classe créative », R. Florida propose une conception de la notion de

²¹ David Harvey, The Condition of Postmodernity, 1990

²² Chaire DSO, Les fiches de lecture, analyse de l'ouvrage « le nouvel esprit du capitalisme », CNAM

²³ Vincent de Gaulejac, Le travail d'aujourd'hui : nouveaux espaces, nouveaux enjeux, Le sujet dans la cité, 2011

²⁴ Luca Pattaroni, Le nouvel esprit de la ville, Mouvements n°65, 2011

²⁵ David Ley, Liberal ideology and the postindustrial city, Annals of the Association of American Geographer, 1980

capital humain de G. Becker, en se fondant sur ce qu'il nomme le « capital créatif », notamment en l'appliquant à la ville²⁶ pour la rendre attrayante et ainsi dynamique. En lien avec ces notions, de nombreux travaux ont été effectués par ces auteurs, et notamment par D. Ley, sur la gentrification. Cependant, ce qui est intéressant pour analyser le lien emploi-logement, c'est la dimension de flexibilité très forte revendiquée dans le modèle de la classe créative.

Cette conquête d'épanouissement de la personne, basée sur la liberté et l'autonomie de l'artiste, aboutit sur le culte de la performance et de l'exaltation de la mobilité²⁷. L'organisation du travail et de la production est ainsi modifiée, en passant de la forte hiérarchie à la flexibilité couplée avec un système d'objectifs à atteindre. Cela signifie que le poids de l'incertitude marchande est reporté sur les salariés²⁸, avec une flexibilité interne correspondant à des transformations organisationnelles. En conséquence, le développement de la sous-traitance et des prestataires de services est lui aussi très important, et correspond à une flexibilité externe. Les coûts fixes sont ainsi reportés sur les sous-traitants, tout en maintenant voir augmentant les exigences. Cette externalisation des fonctions développe l'intérim et les PME, et les grands groupes se déconcentrent eux-mêmes en filiales, et tendent vers une organisation en réseaux.

Le travail et le logement sont liés. De plus, le système de production semble avoir vécu un renversement majeur il y a quelques dizaines d'années. Ce changement d'esprit, théorisé par Boltanski et Chiapello, exprime un changement de ces valeurs dominantes de manière générale, en passant de la hiérarchie à la flexibilité et la liberté. Si l'organisation de la production subit une telle mutation, ce lien avec la sphère privée est-il pour autant impacté de manière importante ?

²⁶ Richard Florida, Cities and the Creative Class, 2005

²⁷ Alain Ehrenberg, Le culte de la performance, 1991

²⁸ Sarah Abdelnour, Les nouveaux prolétaires, 2012

III/ Les frontières entre la vie privée et la vie professionnelle deviennent peu lisibles

L'organisation du travail se modifie donc structurellement, et la ville contemporaine se présente en conséquence comme un processus de flux, caractérisée par les réseaux technologiques et les infrastructures de mobilité²⁹. L'émergence de ces revendications et de ces transformations du tissu productif ont amené L. Boltanski et E. Chiapello à dessiner le modèle de la « cité des projets », dans lesquels sont reconnus les « grands » et les « petits ». Dans cette société de flux, le « projet » permet un amas de connexions, et provoque une accumulation temporaire créatrice de richesse. Les « grands » feront donc appel à un système de valeurs permettant ces connexions : implication, flexibilité, polyvalence, autonomie, à l'écoute, tolérant, engagé, mobile... *A contrario*, les « petits » sont immobiles, attachés, rigides, autoritaires et inadaptables. Celui qui sait se connecter, se coordonner, faire confiance, est donc bien considéré. Le « principe supérieur commun » réside ainsi dans *l'activité*, c'est-à-dire la capacité à générer et s'intégrer de manière permanente dans plusieurs projets, et de chercher un résultat concret.

1) Les conséquences morales de la « cité des projets »

La « cité des projets » décrite ci-dessus touche donc la morale, les valeurs. L'individu étant considéré comme « grand » lorsqu'il est dans l'activité et dans le projet, l'organisation de sa vie quotidienne, le rapport entre la sphère personnelle et professionnelle est donc logiquement touché. Si l'exercice peut paraître périlleux, un individu idéal, un modèle type de comportement peut être dessiné, comme l'ont abordé des auteurs tels que D. Riesman³⁰. Comme le précise F. Godard dans son article « Vie publique et vie privée : de nouveaux régimes temporels » (2007), l'objectif n'est pas d'apporter une critique générale aux différentes théories constituant l'homme hypermoderne, mais de porter un regard sur les questions soulevées par l'hypermodernité. Cette dernière, en accord avec le cadre de la « cité des projets », demande aux différents individus d'adopter un comportement plus flexible et productif, et de mettre en place des programmes d'activité de plus en plus complexes. L'activité se transforme en « multi-activité »³¹ et les sollicitations sont multiples. Par exemple, les managers se consacrent en moyenne trois minutes à une tâche avant d'être interrompus³²

²⁹ Erik Swyngedouw et Maria Kaika, La production de modernités urbaines « glocales » : explorant les failles dans le miroir, Géographie, économie, société, 2005

³⁰ David Riesman, La foule solitaire : anatomie de la société moderne, 1964

³¹ Lorenza Mondada, Multiactivité, multimodalité et séquentialité : l'initiation de cours d'action parallèles en contexte scolaire, Presse universitaire de Franche Comté, 2006

³² V.M Gonzales et G. Mark, Constant, Multitasking Crazy, 2005

³³. Le nombre de sollicitations augmentant, le temps doit être rationalisé et l'organisation doit être effectuée en visant une plus grande rentabilité. Une deuxième notion prend alors de l'importance : celle de la réactivité. Ces nombreuses sources d'informations obligent l'individu à ajuster de manière permanent son emploi du temps, tout en réduisant le temps de réaction à une sollicitation. D'autre part, rendue possible par les technologies de l'information et de la communication, la disponibilité permanente répond à ce besoin de manipuler dans le même moment des informations appartenant à différents registres de vie. L'individu contemporain idéal serait donc continuellement en activité, avec un temps de réaction très faible et une disponibilité permanente, et disposé à ajuster sa vie privée et sa vie professionnelle jusqu'à supprimer la barrière entre les deux. Comment l'individu s'ajuste-t-il face à ces pressions ?

Cette flexibilité maximale pousse ainsi l'individu à modifier ses rapports sociaux. Cette conception plus respectueuse de l'individu, émancipé d'un certain nombre de prescriptions traditionnelles, transforme la sphère familiale. La « relation pure » d'A. Giddens est désormais mise en avant, puisqu'elle permet la confiance et la communication tout en assurant une autonomie des deux parties³⁴. La conformité d'un modèle dominant des relations sociales n'est plus nécessaire, puisque c'est l'identité et la reconnaissance de l'individu qui est portée en idéal³⁵. Cette lecture individualiste de la famille peut parfois donner des lectures pessimistes. U. Beck voit par exemple dans le divorce une « mobilité matrimoniale », qui répondrait à ce besoin de flexibilité et de mobilité professionnelle³⁶. M. Bonetti interroge ainsi le fait que l'emprise du travail sur l'individu ait augmenté³⁷. Dans la continuité de l'emprise sur le corps comme le décrivait Foucault³⁸, la psyché et l'activité mentale sont maintenant mobilisées.

2) L'organisation sociale impactée par les nouvelles valeurs véhiculées

La nouvelle norme sociale, demandant un raccourcissement des temps de réactions et exacerbant l'objectif de productivité s'adresse donc au mental et à la psyché, et s'empare donc de toutes les sphères de la vie, qu'elle soit professionnelle ou privée. Ce « décompartimentage »³⁹ tend à s'accélérer, et « faire la coupure entre la maison et le bureau,

³³ J. Wajeman et E. Rose, Constant Connectivity : Rethinking Interruptions at Work, Organization Studies, 2011

³⁴ Anthony Giddens, La transformation de l'intimité, sexualité, amour et érotisme dans les sociétés modernes, 1992, traduit par Jean Mouchard, La Rouergue/Chambon, 2004

³⁵ Françoise de Singly, Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien, Armand Colin, 2006

³⁶ Ulrich Beck et Elisabeth Beck-Gernsheim, Das ganz normale Chaos der Liebe, Suhrkamp, 1990

³⁷ Mattia Bonetti, L'emprise de l'organisation, Desclée de Brouwer, 1998

³⁸ Michel Foucault, Surveiller et Punir. Naissance de la Prison, Gallimard, 1975

³⁹ Audition de Lean Lessi, Avis « protection de la vie privée à l'ère numérique », CNCDH, 22 mai 2018

entre l'amateur et le professionnel » est de plus en plus difficile⁴⁰. Les débats autour du droit à la déconnexion font d'ailleurs état de l'importance de cette question^{41 42 43}. Un des phénomènes pour lequel nous avons un peu de recul est celui du télétravail. Aujourd'hui, plus de 39% des actifs occupés aimeraient travailler depuis chez eux, dont 13% « tout le temps » et 26% « de temps à autre ». De plus, ce travail n'est pas nécessairement effectué sous un statut de salarié, puisque 22% des Français ont eu recours en 2017 à « l'échange entre pairs contre rémunération », c'est-à-dire des plateformes telles qu'Airbnb, Uber, BlaBlaCar, ...), soit +7 points en 2 ans, ce qui est considérable. Le phénomène fonctionne de manière inverse, puisque 34% des actifs amènent un équipement personnel sur leur lieu de travail pour « l'utiliser à des fins professionnelles »⁴⁴.

Avec une connexion toujours plus forte de la sphère de la vie privée et professionnelle, l'organisation du temps de travail évolue elle aussi. Si le temps de travail a globalement baissé ces soixante dernières années dans les pays développés⁴⁵, le temps de travail des ménages a lui augmenté, notamment avec l'investissement des femmes du marché du travail⁴⁶. La bi-activité du couple oblige donc les ménages à gérer une charge de travail plus importante et plus complexe à organiser. En effet, ces horaires dépendent fortement des caractéristiques individuelles, notamment du sexe et de la catégorie socioprofessionnelle, mais également des caractéristiques familiales et particulièrement de celles du conjoint : les durées de travail sont corrélées, et le couple cherche à synchroniser les temps de production et de vie privée. Ce type d'organisation demande beaucoup de ressources aux individus, qui sont pris dans une double négociation : une lors des temps de travail, comme c'était le cas « traditionnellement », l'autre lors de la vie privée, afin de pouvoir s'accorder avec les contraintes subies par le conjoint. De plus, la structure familiale s'est elle aussi diversifiée, et les contraintes à gérer ne sont donc pas les mêmes en fonction du moment du cycle de vie. La vie professionnelle n'est donc pas définie uniquement par des contraintes liées au travail, mais doit aussi s'organiser en fonction de la situation privée de l'individu, et surtout de la situation de son conjoint.

⁴⁰ Patrick Flichy, Les nouvelles frontières du travail du numérique, Seuil, 2017

⁴¹ Le droit à la déconnexion, Outil libérateur ou « invention marketing pour boboland » ?, LCI, 31 janvier 2018

⁴² Le droit à la déconnexion, un échec collectif, les Echos, 09 janvier 2017 / Vous avez dit « droit à la déconnexion », l'Humanité, 07 juillet 2016 / Droit à la déconnexion : pourquoi la question des 35 heures est dépassée, Le Figaro, 04 janvier 2017

⁴³ Dossier droit à la déconnexion, UGICT, décembre 2017

⁴⁴ CREDOC, Enquête sur les « Conditions de vie et les Aspirations », juin 2017

⁴⁵ Gérard Bouvier et Fatoumata Diallo, Soixante ans de réduction du temps de travail dans le monde, division Synthèses des biens et services, Insee, 2010

⁴⁶ Temps de travail, chômage, précarité : ce qui a changé en une génération, Le Monde, septembre 2017

3) L'investissement personnel foyer/travail est devenu difficile à étudier

Certains travaux concluent que les valeurs se sont inversées, comme l'énonce le titre évocateur de A. Hochschild : « Quand le travail devient maison et la maison devient travail »⁴⁷. Si l'aspect de l'individualisation a été souligné par des sociologues tels que Durkheim, Weber ou encore Simmel⁴⁸, U. Beck et E. Beck-Gernsheim soulignent la « corrélation entre l'augmentation de la liberté individuelle d'une part, et émergence de contrainte et de dépendances nouvelles dans tous les domaines de la vie sociale d'autre part »⁴⁹. Le travail est de plus en plus investi psychologiquement par l'individu jusqu'à en devenir le temps fort d'investissement personnel, et ce au dépend du foyer. Ce dernier, devenu source de contrainte, est en comparaison moins accueillant que le lieu de travail. Ainsi, les salariés seraient volontaires pour laisser la vie professionnelle envahir la vie privée, au nom de la flexibilité, conséquence de l'émancipation de l'individu. Cependant, d'autres chercheurs tels que Hays, Bieibly et Tuchman⁵⁰ évoquent plutôt un néo-paternalisme, avec un chantage à la loyauté demandant un dévouement complet de la part du salarié. Appuyant cette explication, J. Epstein⁵¹ affirme que les parents bi-actifs recherchent un équilibre entre travail et famille, et ne souhaitent pas choisir entre la carrière et la vie privée. Pour autant, les logiques d'organisation entre la sphère privée et publique ne sont pas clairement définies, et les nombreux travaux sur ce sujet présentent des conclusions parfois contradictoires. Cela traduit une évolution constante des paramètres définissant les relations travail/logement. Ces mutations n'étant pas clairement analysée ni entièrement comprises, les corrélations et les effets de ces changements sur le territoire et de manière générale, les conséquences des organisations spatiales, sont difficiles.

On voit en effet émerger une société qui serait idéalement une société comme réseau et comme fluide plus qu'une société de territoire. Le fonctionnement des interactions entre les individus est modifié : V. de Gaulejac souligne dans « Les raisons de la colère »⁵² qu'un « amour déterritorialisé » ne fonctionne probablement pas de la même manière qu'un « amour territorialisé ». Par extension, concevoir des « enfants déterritorialisés » n'est guère simple. J. Urry en vient à conclure qu'avec l'utilisation massive des technologies de l'information et de la communication et la montée en puissance de l'instantané, les frontières tendent à disparaître de manière générale (entre la vie privée et la vie publique, mais aussi

⁴⁷ Arlie Hochschild, When work becomes home, and home becomes work, California Management Review, 1977

⁴⁸ Georges Simmel, La philosophie de l'argent, 1900

⁴⁹ Karine Chaland, Population, 1995

⁵⁰ Sharon Hays, William T. Bieibly, Gaye Tuchman, Reconsidering the "choice": Do American Really Prefer the Workplace Over Home?, Contemporary Sociology, A journal of Reviews, American Sociological Association, 1998

⁵¹ Joyce L. Epstein, School/Family/community partnerships, Bloomington, 1995

⁵² Vincent de Gaulejac, Travail, les raisons de la colère, 2011

entre les Etats, régions...)⁵³. L'organisation territoriale, qui est la conséquence de ces comportements, perd ainsi en lisibilité. Jusqu'à une période récente, durant la période du capitalisme industriel, les classes sociales telles que théorisées par K. Marx se trouvaient globalement inscrites dans l'espace urbain. Différents quartiers étaient ainsi définis (bourgeois, ouvriers, classe moyenne...). Cependant, la nouvelle classe « créative » intégrée à la « cité des projets » n'est pas composée d'inégalités entre les inclus, mais est organisée sur des privilèges découlant de l'adoption d'un système de valeurs ou bien, à défaut, sur une exclusion. Ainsi, les quartiers « pauvres » ne sont pas des quartiers d'une « classe », puisque les individus ne partagent pas un vécu mais une situation : un manque de ressources. Ils ne forment pas un « groupe social » au sens de Durkheim⁵⁴ : la grande diversité des caractéristiques sociales, économiques et culturelles affaiblit la cohésion, c'est-à-dire que le groupe exerce peu de contrainte sur l'individu⁵⁵. De même, les frontières de la « classe moyenne », terme d'ailleurs sujet à débats, ne dessinent pas un groupe homogène. Plutôt qu'un groupe, M. Maffesoli décrit une juxtaposition de « tribus » ou de « néo-tribus », c'est-à-dire des actions communes existantes mais « fluides », « éparpillées » ou encore « papillonnantes »⁵⁶. L'inscription spatiale des rapports sociaux d'H. Lefebvre⁵⁷ est ainsi devenu difficile à lire dans la ville contemporaine.

De nombreuses clefs de lectures de l'évolution des comportements des individus et du lien logement-travail qui en découle sont ici mises en avant. Un « modèle type » de l'individu contemporain peut être dressé, avec une grande flexibilité, et une appétence toute particulière pour l'activité et la participation à un projet. Mais, s'il est utile pour comprendre les grandes tendances comportementales, ce portrait est évidemment schématique, voir simpliste. Il est difficile de dégager des clefs de lectures fiables permettant une plus grande pertinence des politiques et des documents d'urbanisme. Certaines tentatives ont été expérimentées, mais les conclusions ne sont guère concluantes : « nous revenons également sur les applications de cette thèse [la classe créative] qui ont déjà eu lieu dans un certain nombre de villes en Amérique du Nord et exprimons certaines réserves quant à son application dans le cadre de politiques de développement urbains »⁵⁸. Cependant, un paramètre se dégage nettement : la disparition de frontières nettes. En effet, ce qui ressort, ce n'est pas tant une attitude normalisée, mais plutôt l'absence d'un modèle stable de comportement, et des individus qui inventent et modifient en permanence leur système de valeurs dans la vie professionnelle comme dans la vie privée, comme le témoigne le titre d'un

⁵³ John Urry, Sociologie des mobilités : une nouvelle frontière pour la sociologie ?, 2005

⁵⁴ Emile Durkheim, Les règles de la méthode sociologique, 1895

⁵⁵ Définition groupe social, universalis.fr

⁵⁶ Michel Maffesoli, Le temps des tribus, 1988

⁵⁷ Henri Lefebvre, La production de l'espace, 1974

⁵⁸ Sébastien Darchen et Diane-Gabrielle Tremblay, La thèse de la classe créative, son incidence sur l'analyse des facteurs d'attraction et de la compétitivité urbaine, Revue Interventions Economiques, 2008

ouvrage d'U. Beck : « Le chaos tout à fait normal de l'amour »⁵⁹. La constitution des groupes sociaux se complexifie et perd en cohérence, les frontières se brouillent, l'investissement de l'individu entre le foyer et le travail se modifie et s'hybride, et les conséquences spatiales perdent en lisibilité. Le principal constat est donc que les valeurs de la liberté, de la créativité et de l'émancipation de l'individu débouchent ici sur une multiplication des situations et la répartition entre la vie productive et domestique s'effectue de manière autonome.

Le changement comportemental des individus est en lien avec les valeurs universelles contemporaines. L'organisation entre la vie privée et la vie professionnelle est donc lourdement impactée, et difficilement saisissable car elle concerne le corps mais surtout l'esprit. L'ensemble de la morale quotidienne de l'individu est englobé dans l'esprit de l'activité. Dans cette société de flux, de mobilité et de connexions, la distinction entre la vie privée et la vie publique, pourtant à l'origine du capitalisme selon M. Weber, tend à s'effacer. Face à cette multitude de comportements différents, les conséquences spatiales sont floues et peu lisibles. Ce lien est-il donc impossible à prendre en compte en urbanisme, et la planification spatiale est-elle devenue un exercice impossible à réaliser ?

⁵⁹ Ulrich Beck et Elisabeth Beck-Gernsheim, Das ganz normale Chaos der Liebe, Suhrkamp, 1990

Conclusion

L'objectif de ce mémoire est de savoir s'il est possible d'intégrer efficacement le lien travail-logement dans un projet de planification aujourd'hui. Ce travail universitaire se base sur l'observation d'une expérience qui s'est déroulée durant le stage : alors qu'un projet concerne la sphère professionnelle, des éléments de la sphère privée font leur apparition. L'appropriation du lieu de travail étant l'élément déclencheur, l'étude s'est portée tout d'abord sur le système de production : quels changements peuvent avoir une conséquence sur l'organisation de la vie privée ? Ce travail de synthèse va plus loin puisqu'il met en valeur une interdépendance et des influences mutuelles entre le « travail » et le « hors travail » : les frontières sont de moins en moins lisibles, jusqu'à aboutir parfois à un inversement de l'investissement personnel entre le foyer et le lieu de travail. Si ces considérations sont générales et ne décrivent pas précisément les besoins de chaque individu, elles permettent de dégager une tendance, des indicateurs à grande échelle. Cette dernière peut paraître inutile et de dimension trop importante pour pouvoir décrire la réalité, cependant elle est nécessaire à prendre en compte si l'on veut la croiser avec la planification. Cette pratique concerne en effet des territoires entiers, et se base donc sur des tendances lourdes, des besoins communs, des enjeux partagés. Cependant, si des indicateurs généraux peuvent être présentés en conclusion de cette deuxième partie, un croisement avec le domaine de la planification doit maintenant être effectué. Quels éléments de la planification permettent de prendre en compte le constat effectué ?

PARTIE 2 / LE PROCESSUS DE LA DÉFINITION STRATÉGIQUE DE LA PLANIFICATION DOIT ÉVOLUER

Introduction

Plutôt qu'une préconisation de changement d'indicateurs généraux (par exemple : les trajets entre le lieu de travail et le foyer doivent être réduits ou bien doivent être moins chers, le télétravail permettrait d'améliorer le rapport vie privée/vie professionnelle), le constat est porté sur une évolution du système des comportements. Chaque individu tend à se construire sa propre organisation et sa propre répartition de son temps et de son investissement personnel entre la sphère privée et la sphère professionnelle. La prise en compte de ces évolutions est difficilement à la portée des outils de la planification classique, puisque le diagnostic scientifique et rationnel vise à sortir des tendances générales. En quelque sorte, la tendance est ici qu'il n'y en a plus pour le lien logement-travail... Cependant, si le processus de construction des documents de planifications semble peu adapté, est-il possible de le modifier ? Existe-t-il des pistes explorées ou à explorer afin de permettre la prise en compte du lien étudié ? La planification territoriale possède un aspect de réalisation et de visée concrète particulièrement important. Or, les constats effectués en première partie s'appuient sur des clefs de lectures générales, et des réflexions peu spatialisées. Un entretien avec une rédactrice de document de planification a donc été mené, et a permis de dessiner cette jonction. En effet, la difficulté est ici de partir d'un objet très théorique qu'est l'étude comportementale associée aux liens entre la vie privée et la vie professionnelle, pour ensuite l'intégrer aux mécanismes de planifications dans l'objectif d'une prise en compte dans la mise en œuvre de projets de territoires.

La planification est tout d'abord abordée à travers ses rapports avec les décisions stratégiques et politiques. Ensuite, la synthèse d'un entretien avec une rédactrice d'un Schéma de Cohérence Territoriale, Claire Accossano, présente des pistes permettant d'intégrer les évolutions du lien travail-logement dans un document de planification. Enfin, quelques modèles théoriques de processus d'élaboration de la planification seront explorés, afin de déterminer un cadre permettant la prise en compte du lien travail-logement.

I/ La prospective est un élément fondamental de la planification

La planification peut être définie comme étant « l'organisation dans le temps de la réalisation d'objectifs »⁶⁰, c'est-à-dire avec des moyens de mise en œuvre répartis sur une durée et des étapes précises. Si la planification considérée ici est précisée comme étant « spatiale », la notion d'organisation dans le temps reste une composante principale de sa définition. Le plan ainsi défini fait partie d'une stratégie, d'un certain nombre d'actions à réaliser afin d'atteindre un objectif. La présence de ce dernier est donc nécessaire, et doit être défini en amont de la planification.

1) La prospective comme instrument de légitimité des décisions politiques

L'étude sociologique ci-avant a été menée afin de chercher de nouveaux indicateurs généraux et essayer de s'emparer du lien logement-travail. Cependant, plutôt que d'avoir délivré ce type d'information, l'aspect principal qui en ressort est le manque de lisibilité. En effet, les frontières entre la vie privée et la vie professionnelle se brouillent et diffèrent d'un individu à l'autre (horaires différents au nom de la flexibilité, travail au foyer, travail autonome, investissement personnel dans le travail, etc.), ce qui débouche sur une « classe créative », c'est-à-dire une large classe moyenne sans véritable cohérence. Est-ce possible alors, pour les structures publiques telle que la Communauté de Communes Cœur du Var, de transformer, développer et modifier volontairement son territoire afin de l'organiser ? Ou est-elle condamnée à subir ces transformations au gré des fluctuations des comportements des individus qui composent ce territoire ? Dans le « Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement » de P. Merlin et F. Choay, l'aménagement du territoire est défini comme étant « l'action et la pratique de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, [...] »⁶¹. La notion de prospective, élément principal de cette définition, est ici remise en cause. Est-ce possible de préparer le futur alors que la « classe créative » se résume à une « juxtaposition de destins individuels » (Boltanski, Chiapello, 1999) ? Tout d'abord, il faut différencier la prospective avec les pratiques basées sur une connaissance paranormale et visant à prévoir l'avenir, comme se réclame la divination. La prospective est « science ayant pour objet [...] la prévision des situations qui pourraient découler de leurs influences conjuguées »⁶². En d'autres termes, c'est une démarche qui vise à préparer le futur sur la base d'analyse des données disponibles. Selon Wikipedia, la fonction

⁶⁰ Planification, Wikipedia

⁶¹ Pierre Merlin, « Aménagement du territoire », dans Pierre Merlin et François Choay (dir.), Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Paris, PUF, 2000

⁶² Définition Prospective, Larousse

première de la prospective est décrite comme étant « une synthèse des risques afin d’offrir des scénarios temporels en tant qu’aide à la décision stratégique »⁶³.

Si la prospective est aujourd’hui encore d’actualité, sa pratique a évolué en fonction des grands mouvements politiques depuis soixante ans. Avec le « Scénario de l’inacceptable » (1971), la Délégation de l’aménagement du territoire (DATAR) précise l’exercice de prospective appliqué à la planification : il s’agit de fixer une image d’un futur à une date butoir, et non simplement d’organiser un plan. La pensée à la base de cette pratique est résumée par F. Plassard : « On a la conviction qu’il est possible d’éclairer l’avenir grâce à une analyse fine et rigoureuse des données statistiques qui permettent de repérer les tendances lourdes et les possibilités de changement »⁶⁴. Il est donc possible de déterminer des généralités permettant d’anticiper les évolutions, et d’avoir une influence voire un contrôle dessus à travers l’action publique. Cependant, les échecs de la DATAR⁶⁵, ainsi que la politique de décentralisation débouchent sur une critique virulente de cette approche prévisionniste : la prospective nationale est grandement affaiblie et l’aménagement du territoire est remis en cause⁶⁶. Cependant, la prospective régionale se développe en parallèle⁶⁷, comme l’indique l’emblématique l’étude « Lyon 2010 » en 1985. Dans les années 1990, la prospective nationale revient sur le devant de la scène, avec des opérations comme « Prospective et territoire » en 1990. Depuis la loi Voynet⁶⁸, les territoires et plus spécifiquement les intercommunalités mettent en place de telles démarches, parfois au risque de développer une confusion conceptuelle : le terme de prospective peut être utilisé mais pas appliqué, ou au contraire être pratiqué mais réfuté. Si cette dernière évolue, une constante reste : le pouvoir politique et la prospective sont liés.

Ces décisions politiques développent donc des visions stratégiques, et doivent ensuite concrétiser ces décisions, en modifiant l’organisation spatiale des territoires. Pour la mise en œuvre de ces stratégies territoriales, l’« organisation selon un plan » est traditionnellement l’outil utilisé en France⁶⁹. Dans un contexte sociétal marqué par la complexité et l’incertitude, la planification devrait pouvoir permettre de répondre aux changements du contexte économique et à l’évolution des demandes sociales. La planification consiste ainsi à imaginer collectivement une vision et un espace urbain, et ensuite l’appliquer à travers les pouvoirs

⁶³ Définition de la prospective, Wikipedia

⁶⁴ François Plassard, Une approche rétrospective de la prospective : « le scénario de l’inacceptable », Géocarrefour, 2002

⁶⁵ Nora Lafi, Le projet Grand Delta : analyse d’un échec à partir d’un fonds d’archives inédit », AOM – Etudes urbaines, 2000

⁶⁶ Philippe Subra, Géopolitique de l’aménagement du territoire, A. Colin, 2007

⁶⁷ Guy Loinger, La prospective régionale, de chemins en desseins, l’Aube, 2004

⁶⁸ Loi d’orientation, d’aménagement et de développement durable du territoire, 1999

⁶⁹ Définition de la Planification, Le Petit Robert

publics et différents acteurs l'aménagement et de la mise en œuvre⁷⁰. Afin d'encadrer cette application, une hiérarchie des normes est déterminée au niveau national. Si les schémas ne sont plus dessinés par l'Etat depuis les lois de la décentralisation des années 1980, ce dernier garde un rôle majeur en exerçant un droit de contrôle de la légalité des actes des autorités décentralisées. Le territoire reste le « patrimoine commun de la nation », et « chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant », selon les termes de l'article L.110 du Code de l'Urbanisme, votés par les députés et sénateurs en 2009 dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Les collectivités doivent donc répondre devant la nation du territoire qu'elles gèrent : la décentralisation ne signifie pas l'indépendance.

2) Le SCoT, support théorique de ces orientations politiques

Depuis les communes jusqu'au territoire national, les entités administratives définissent des documents ayant une conséquence normative sur la planification. L'articulation de ces documents permet d'imposer certaines contraintes, qui auront une influence sur la mise en œuvre de l'aménagement du territoire. Si les schémas de planification ne sont plus déterminés à l'échelle nationale, les principes généraux inscrits dans le code de l'urbanisme guident l'élaboration des documents de planification : « équilibre entre renouvellement urbain et préservation des espaces affectés, diversité des fonctions urbaines et de la mixité sociale, utilisation économe des espaces naturels » (article L.121-1 du Code de l'Urbanisme). Deux documents entrent aujourd'hui dans le processus d'élaboration de la planification : le Plan Local d'urbanisme (PLU) et le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT). Au niveau de la commune, le PLU (ou, à défaut, la carte communale, puisque l'aménagement du territoire dépend alors du Règlement National d'Urbanisme dit « RNU »), a vocation à être concret et s'ouvre au contentieux. Ce document fonctionne par un zonage (zones U, AU, A, N) accompagné d'un règlement précis concernant la destination des constructions, l'usage des sols, les caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères, ainsi que les équipements et réseaux. Le PLU arrive en « bout de chaîne », c'est-à-dire qu'il doit être compatible avec les documents de rangs supérieurs élaborés par l'Etat ou d'autres collectivités territoriales, dans une relation de compatibilité verticale ascendante. Le règlement contenu dans le PLU est opposable aux tiers, ce qui rend ce document très rigide. S'il doit être compatible avec de nombreux documents tels que le Programme Local de l'Habitat, le Plan de Déplacements Urbains, les Directives Territoriales d'Aménagement ainsi que d'autres chartes et schémas (SDAGE, chartes des parcs, de développement du Pays, ...), le SCoT est le document censé définir la stratégie et le projet de territoire. Dans la plupart des cas, ce document ne s'oppose pas aux tiers mais au PLU en termes de compatibilité : il a donc une forte composante politique. Si le lien travail-logement, tel qu'il a été décrit dans l'analyse sociologique ci-avant, devait être pris en compte, cela concernerait donc plutôt le SCoT qu'un

⁷⁰ Patsy Healey, *Collaborative Planning, Shaping Places in Fragmented Societies*, University of British Columbia Press, 1997

document technique tel qu'est censé être le PLU. De plus, l'échelle de la commune est trop réduite pour prendre en compte ce lien entre vie privée et vie professionnelle, puisque le logement et le travail s'effectuent fréquemment sur différentes communes.

D'autre part, nous pouvons noter que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) s'impose, depuis la loi NOTRe de 2015, au SCoT en termes de compatibilité. De plus, ses objectifs et son rôle de détermination des orientations fondamentales et stratégiques, ainsi que son échelle régionale, répondent aux problématiques posées par le lien travail-logement. Cependant, dans les faits et tout particulièrement pour le territoire du Cœur du Var dans la région Sud – PACA, le SRADDET est en cours d'élaboration. La forme même du document n'est pas encore totalement définie, et le recul est donc difficile à prendre avec ce document. Sa prise en compte est donc nécessaire dans cette étude, mais ne peut se faire qu'à partir d'hypothèses d'évolutions et de mise en œuvre.

Depuis les lois de la décentralisation, les acteurs de la planification sont de plus en plus nombreux, et les échelles se multiplient. Elles peuvent concerner différents périmètres, qu'ils soient à l'échelle d'une commune, d'une région, d'un parc naturel... Un tournant durable s'est opéré durant les lois Grenelle en 2009 et en 2010, ce qui contribue à complexifier les documents de planification. À l'échelle communale, la conséquence est d'accentuer le poids des procédures et la longueur des PLU. Cependant, à l'échelle intercommunale, la conséquence tend à abaisser la précision juridique des SCoT et de renforcer son rôle stratégique⁷¹. Cela confirme la pertinence du choix de l'échelle intercommunale, qui paraît ainsi offrir un terrain d'étude pour l'évolution de la stratégie de planification mise en place face à la mutation des sphères de la vie privée et de la vie professionnelle. Le SCoT, tourné vers la mise en cohérence du territoire et vers la prospective, plus que vers la destination générale des sols semble donc approprié⁷². Son élaboration renvoie à un processus partagé entre de nombreux acteurs, et mérite donc d'être interrogé.

A fin de permettre une planification, une stratégie doit être mise en place de la manière la plus claire possible. Le SCoT, document de planification ayant pour rôle de décrire cette stratégie, semble avoir une échelle pertinente pour prendre en compte le lien travail-logement. Cependant, si la prospective est nécessaire, elle semble être difficile à pratiquer dans un contexte de baisse de lisibilité comportementale. Existe-t-il des pistes pour permettre la prise en compte de ce lien à travers la pratique de la prospective ?

⁷¹ Henry Mintzberg, The Rise and Fall of Strategic Planning – Reconceiving Roles for Planning, Plans, Planners, The Free Press, 1994

⁷² Les documents d'urbanisme et les règles générales d'urbanisme, collectivites-locales.gouv.fr

II/ La transversalité présentée comme une piste pour permettre la pratique de la prospective

Durant un entretien avec Claire Accossano⁷³, responsable du pôle « urbanisme » de la Communauté de Communes Cœur du Var, et responsable de l'élaboration du SCoT entre 2009 et 2016 (année de son adoption), les conséquences de ce manque de visibilité ont été évoquées : comment faire pour intégrer les évolutions du lien logement-travail dans un document d'urbanisme alors même qu'il est devenu difficile de comprendre la composition des groupes sociaux ? Dans ces conditions, comment rendre possible l'élaboration d'un document d'urbanisme et prendre en compte ces comportements changeants ? La première réaction de C. Accossano a été d'exprimer un décalage entre les méthodes de planification (zonage et règlement) et la problématique soulevée (effacement des frontières entre la sphère privée et professionnelle).

1) Un dialogue entre le politique et le diagnostic à la base du SCoT

Une fois ce constat établi, deux éléments de réponses ont été principalement énoncés. Tout d'abord, « plutôt qu'anticiper le futur, il faut chercher à le rendre possible ». C'est-à-dire que l'objectif n'est pas de planifier les évolutions futures, mais de laisser un maximum de portes ouvertes pour qu'il puisse se développer sans obstacles. Par exemple, une voie ferrée entre les communes de Carnoules et Gardane est aujourd'hui présente. Dans le SCOT, il a été écrit que les emprises foncières doivent être sauvegardées. Or, il n'y a aucune utilité à cette ligne en termes de transport aujourd'hui. Mais, au regard de l'évolution des tramways et de réouvertures de lignes inattendues dans certaines communes, ou même des projets d'aménagement des voies ferrées en voies vertes dans un contexte d'utilisation accrue du vélo ou d'une politique orientée vers le tourisme⁷⁴, construire sur le foncier dédié à cette ligne pourrait entraver de nombreux projets futurs. « Après, cette ligne ne servira peut-être jamais. Mais juste, je ne ferme pas la porte ». Auparavant, la méthode consistait à réaliser un schéma directeur. Les procédures, relativement lourdes, permettaient à ce schéma d'être « gravé dans le marbre », et d'être exécuté de nombreuses années après sa mise en place. A l'échelle de l'agglomération lyonnaise par exemple, un PUD « Plan d'Urbanisme Directeur » est adopté en 1950, et donne suite à un SDAU « Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme » vingt ans plus tard. Un véritable travail de prospective était réalisé, avec plus ou moins de justesse, mais l'anticipation de l'avenir était déterminée et planifiée : « en 1969, un Livre Blanc du SDAU de Lyon est publié, et fixe les perspectives pour l'an 2000 pour un périmètre de 71

⁷³ Cf Annexes

⁷⁴ Le Département Aude, Aménagement d'une voie verte entre le canal du midi et Montsegur, Morancy Conseil Environnement, 2017

communes »⁷⁵. Or, aujourd'hui, nous n'avons pas assez de clefs de lectures pour réussir à cerner et anticiper les comportements des individus. Les mutations sont rapides et leur rythme est instable, discontinu. Par exemple, les drives n'ont pas été anticipés. Le schéma de développement des villes, basé sur la résistance face à un abandon progressif des centres anciens et du dynamisme de périphéries souvent distendues, donnait des documents de planifications aux orientations et au discours récurrents et établis : les efforts doivent être placés dans les centres-villes pour les faire revivre, et les projets en périphéries doivent être freinés. Cependant, « l'entrepôt avec la voiture qui s'arrête devant n'a pas été anticipé », et les conséquences territoriales ont mis à mal de nombreuses logiques des documents de planification. Plus généralement, le développement des outils numériques permet de nombreux changements sociétaux : il est possible de devenir un commerçant et/ou taxi et/ou un aubergiste en téléchargeant une application, de travailler chez soi par le télétravail, de régler des affaires personnelles sur le lieu de travail. Comment vont évoluer ces pratiques ? Vont-elles disparaître à la suite de la taxation de ces revenus ? Vont-elles se renforcer et devenir la norme ? Vont-elles muter en fonction des avancées technologiques ? « Face à ces interrogations, effectuer un schéma directeur dessinant les perspectives d'avenir d'un territoire pour les cinquante prochaines années n'est pas envisageable ».

Cependant, la prise en compte de la dimension temporelle dans les documents de planification tel que le SCOT ne peut pas être supprimée. Si ce document considère uniquement les transformations actées et mesurables, il sera caduc à sa parution, au regard des évolutions rapides des comportements de la société et plus encore dans le cas du lien travail-logement. S'il n'anticipe pas l'avenir d'une façon ou d'une autre, comment peut-il être de façon crédible le « cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement »⁷⁶ ? Les difficultés évoquées en premier lieu lors de l'entretien avec C. Accossano, ont été « le temps de l'élaboration », et « l'exercice d'anticipation ». Cet exercice est présenté comme un obstacle majeur : « Avant, on arrivait à se projeter, la vraie planification, c'était 50 ans de prospective. [...] Aujourd'hui, on se projette à 10 ans ». La première réaction face à cette difficulté est donc de réduire le temps de projection, pour éviter de trop s'éloigner de la réalité. Cependant, la prospective à long terme ne doit pas pour autant être négligée, au risque que ce type de document stratégique soit voit être réduit à une course face à l'évolution des comportements, et condamné à intégrer les différents phénomènes tels que le télétravail ou les nouveaux métiers type « Uber » avec un retard plus ou moins conséquent. L'exercice d'anticipation, s'il est complexe, est possible à réaliser : il demande cependant un processus différent. A la

⁷⁵ Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 1960-2010 : 50 ans de planification et de prospective, Colloque La planification stratégique de Lyon 2010 aux métropoles d'aujourd'hui, 19 mai 2010

⁷⁶ Ministère de la cohésion des territoires, Schéma de cohérence territoriale (SCOT), présentation générale du SCOT, 16 mai 2018

question « Une prospective à 50 ans ne peut donc pas être inscrite dans un document de planification ? », la réponse n'est pas celle attendue :

« Si, ce type d'anticipation est nécessaire. Cela permet d'envisager, pour ceux qui sont sur le terrain et qui font du PLU ou du SCOT, de se projeter en disant : voilà un futur possible, mais c'est UN futur possible. Et du coup ça veut dire qu'au niveau des documents de planifications, on doit laisser une porte ouverte pour ne pas fermer la porte de ce futur-là. On ne peut pas l'anticiper concrètement, de manière réelle. On ne peut pas tout de suite dire : ça, je le transpose dans mon doc de planif. Ce n'est pas gérable, car ce sont des temps qui ne sont pas les mêmes. Si on faisait ça, on ne répondrait pas aux besoins d'aujourd'hui, or nous on est d'abord dans les besoins d'aujourd'hui, on est d'abord dans les dix ans. »

Claire Accossano

Un conflit a donc été relevé : comment faire si les besoins immédiats entrent en contradiction avec une anticipation possible d'un futur à long terme ? Par exemple, si la commune doit construire des logements sociaux et qu'elle manque de foncier, comment peut-elle laisser des « portes ouvertes » ?

Lorsqu'un choix doit être clairement pris, le rôle du politique et de l' élu est d'arbitrer. C'est-à-dire que dans une situation telle que celle considérée (construire du logement social ou préserver le foncier de la ligne de chemin de fer), le choix à faire dépend d'une orientation stratégique, et l' élu possède la légitimité pour trancher la question. Cependant, dans les faits, les choix ne sont pas toujours aussi clairement exposés. Le meilleur des portages politiques aurait peu de portée si les choix ne sont pas formulés : « si tu fais un très bon diagnostic, *après* tu as des options politiques ». Au-delà des contraintes immédiates, la prise en compte de l'avenir, à moyen et même à long terme, dépend ainsi de la qualité du diagnostic, et de sa capacité à exposer clairement des orientations politiques. « La clef, c'est d'avoir un hyper bon diagnostic et un élu qui sait ce qu'il veut ». Cependant, le diagnostic est rarement clairement exposé, et sert souvent de variable d'ajustement temporelle face aux lourdes procédures de mise en œuvre du SCOT : « le rapport de présentation [...] expose les éléments de diagnostic [...]. C'est un document qui, au fil du temps et des évolutions du SCOT, est devenu extraordinairement lourd et, de ce fait, est rarement lu »⁷⁷. De plus, le manque de hiérarchisation finit d'entamer la lisibilité : « les SCOT sont des « documents lourds, répétitifs et peu lisibles, ce qui nuit à leur appropriation par les élus et la population », juge le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable. »⁷⁸.

⁷⁷ Ruth Marques, François Duval et Philippe Selin, Quelles évolutions pour les schémas de cohérence territoriale ? Le Moniteur, 21 juillet 2017

⁷⁸ Anne Lenormand, Les SCOT doivent voir plus grand, préconise un rapport du CGEDD, Localtis, 09 juin 2017

2) La transversalité et la réactivité pour prendre en compte le lien travail-logement

L'importance du diagnostic est donc mise en valeur, pour sa capacité à exposer des choix et des orientations politiques possibles claires et lisibles pour les élus mais aussi pour la population. Un « renforcement » de ce diagnostic par rapport à la méthode mise en œuvre actuellement, et une concentration plus importante des efforts déployés pour l'élaboration d'un document de planification peut donc être opérée. Cependant, au-delà des moyens mobilisés, la méthode de conception de ces documents est toute aussi importante. La transversalité de l'urbanisme lui confère un atout avantageux, mais qui peut devenir un obstacle s'il est mal exploité. Le rôle du technicien est d'aborder tous les sujets. Il va « piocher un peu ici, un peu là ». Mais il ne peut pas être un spécialiste dans tous les domaines. Dans le cas précis du lien logement-travail, cet aspect transversal doit être particulièrement mobilisé. Or il est difficile d'effectuer une multitude d'études poussées dans le cadre d'un diagnostic. Dans les faits, le responsable politique est enclin à faire des choix et orienter les moyens disponibles vers quelques thématiques qu'il considère personnellement comme étant importante : le développement économique pour l'un, l'habitat pour l'autre, le tourisme pour le troisième. Cependant, même s'il est difficile de prendre en compte les nombreuses thématiques constitutives d'un diagnostic pertinent, elles doivent nécessairement toutes être traitées. Pour cela, le technicien se base donc sur les différents pôles liés à ces thématiques, il dépend des sources disponibles : « ça dépend de ce qui est fait en habitat, ça dépend de ce qui est fait en développement éco. Ensuite, on récupère, puis on essaye de faire la synthèse ». Or, très peu de passerelles existent, « même physiquement » : les structures qui traitent l'un et l'autres fonctionnent de manière autonome⁷⁹. L'urbanisme doit donc faire la synthèse entre des sources provenant de domaines traités de manière autonomes, ou les liens entre eux ne sont pas étudiés, tels que les pôles de l'habitat et du développement économique. Il doit faire la synthèse en aval de services cloisonnés, ce qui rend l'opération très compliquée.

Le deuxième élément de réponse apporté, concernant ce décalage entre les méthodes employées aujourd'hui et la problématique du lien logement-travail, se trouve dans l'aspect temporel de l'élaboration des documents de planification. Les procédures sont trop lentes pour permettre une adaptation aux évolutions de la société. Par exemple, l'élaboration du SCoT de Cœur du Var a commencé en 2009, et son adoption a été effective en 2016. La complexité de la démarche de l'élaboration, mais aussi de l'adoption semble alourdir la mise en œuvre du SCoT, et ainsi lui faire perdre de sa pertinence : « le temps des papiers se révèle plus long que le temps des chantiers »⁸⁰. Une inflation réglementaire charge les SCoT de manière excessive, ce qui renforce sa portée juridique, et donc son exposition au

⁷⁹ Jean Horgues-Debat, La proximité : une autre logique pour les services publics, revue Pour, 2008

⁸⁰ Alain Lambert et Jean-Claude Boulard, Rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative, France Premier ministre, Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, mars 2013

contentieux⁸¹. Le fait que l'enquête publique, par exemple, se situe après l'arrêt du projet de schéma de cohérence territoriale⁸² a été soulevé par C. Accossano comme étant un frein à la mise en place du SCoT, sans apporter d'éléments déterminants pour la pertinence du document. Cet obstacle lié à la dimension temporel semble important. Son traitement dans ce mémoire est donc délicat. Il n'est en effet *a priori* pas directement lié à la problématique du lien logement-travail. Cependant, nous avons vu que la prise en compte du lien logement travail ne s'effectue pas au terme d'une analyse et de la mise en valeur de caractéristiques territoriales récurrentes, mais ne peut se dérouler qu'à travers un processus de remise en cause et de ré-interrogation permanente. La dimension temporelle semble donc être principale et déterminante dans ce cadre d'élaboration. Il est à noter que la dimension temporelle par rapport au temps de mandat politique, six ans, est jugée trop courte par certains pour le développement d'une stratégie de planification. Cependant, l'obstacle lié à la mise en œuvre du SCOT concerne des périodes allant de 3 à 5 ans, parfois un peu plus comme dans la Communauté de Communes Cœur du Var. Etant donné que l'enjeu est de prendre en compte les mutations du lien logement-travail à travers une élaboration et une mise en œuvre plus réactive et rapide du document d'urbanisme, il est considéré que le temps du mandat n'établit pas un frein prioritaire dans le cadre de cette étude. D'autre part, le problème de la rentabilité financière a été soulevé lors de l'entretien avec C. Accossano, mais écarté de cette étude. Lorsqu'elle est trop forte, il est difficile de laisser des « portes ouvertes », et de réaliser des projets prenant en compte le long terme, car ils seront de toute façon beaucoup moins rentables que les projets d'habitat, d'activité... Ce problème semble être lié structurellement au système économique et social dans lequel nous évoluons, le capitalisme, dont l'essence est la rentabilité. Nous pourrions donc étudier un moyen pour modifier ce système et le baser sur autre chose que la recherche d'accumulation du capital. Cependant, ce n'est pas l'option étudiée dans ce mémoire.

Le manque de lisibilité caractéristique du lien logement-travail pourrait être pris en compte. Plusieurs pistes ont été énoncées par C. Accossano, à la suite de son expérience d'élaboration et de rédaction d'un SCoT. Si l'exercice de prospective est encore possible, la prise en compte du lien étudié ne se fera qu'à condition de travailler la transversalité à la source du document, c'est-à-dire le diagnostic. De plus, seul un document intelligible et réactif pourra être efficace dans cette prise en compte. Quels éléments de la planification peuvent permettre ce travail de transversalité et de réactivité ?

⁸¹ L'équipe eau, De nouvelles réflexions sur les SCOT, Economie Aménagement Urbanisme, 03 octobre 2017

⁸² Procédures du SCoT, Les services de l'Etat dans le Nord, 09 janvier 2017

III/ Une planification alternant les approches ascendantes et descendantes

Le comportement des futurs coworkers consistant à s'approprier le lieu de travail a donc donné lieu à une étude sociologique de l'évolution du lien entre le logement et le travail. Un glissement s'est opéré entre les sphères de la vie privée et de la vie professionnelle : de plus en plus d'interactions s'opèrent, et les frontières se brouillent. La lisibilité est de plus en plus difficile, car les comportements des individus deviennent de plus en plus erratiques, autonomes et différents les uns des autres. La prise en compte du lien logement-travail dans un document de planification tel que le SCoT demande donc non pas une évolution dans les conclusions générales des analyses des comportements des groupes sociaux, mais plutôt un changement de la méthode d'élaboration et donc de prise en compte de ces évolutions. Les principales pistes évoquées par une rédactrice d'un SCoT sont l'amélioration de la lisibilité du diagnostic pour permettre aux élus d'effectuer des choix pertinents, la modification de l'élaboration des sources de ce diagnostic en travaillant la transversalité en amont, et enfin la modification de la temporalité et de la répartition des moyens dans les procédures nécessaires à une mise en œuvre efficace. Est-il possible d'intégrer ces pistes dans le processus de planification ? Il est tout d'abord nécessaire de comprendre l'évolution de la planification en France afin d'essayer de trouver une place pour ces modifications.

1) De la planification centralisée et scientifique à la planification par « projets »

Le modèle traditionnel de la planification spatiale est basé sur un objectif de régulation, en définissant des zonages et des densités de construction. Cette approche est définie comme étant bureaucratique, c'est-à-dire qu'elle fait intervenir un faible nombre d'acteurs. Elle est basée sur la connaissance rationnelle, sur la science et la technique. Un minimum d'acteurs travaille donc ensemble, c'est-à-dire qu'un certain nombre d'experts techniciens sont en relation avec des décideurs politiques. Une intervention basée sur des paramètres objectifs est revendiquée, avec une analyse du lieu à planifier la plus complète possible. Ensuite, différentes visions du futur sont construites, notamment par des délégations telles que la DATAR, offrant des possibilités d'action diverses. Le choix est ensuite fait de manière rationnelle et en lien avec les grandes orientations politiques⁸³. Les documents de planifications sont alors dessinés puis exécutés, dans un processus très hiérarchisé et avec un pouvoir central fort. En plus de la région parisienne, des villes nouvelles autour de Rouen, Lyon, Lille, Paris, Marseille sont ainsi prévues par le Groupe Central des Villes Nouvelles en

⁸³ Martin Meyerson et Edward Christie Banfield, Politics, Planning and Public Interest : The Case of Public Housing in Chicago, Free Press, 1955

1970⁸⁴. Cet idéal-type saint-simonien est ainsi caractérisé par une forte concentration des emplois dans une certaine aire géographique, et une organisation de l'espace par les pouvoirs publics afin de pouvoir augmenter l'efficacité économique et générer de la croissance⁸⁵. La pleine confiance et le rôle très présent des « aménagistes experts » au sein d'un urbanisme interventionniste est souvent défini comme étant déconnecté de la réalité, et uniquement basé sur des grands principes nationaux⁸⁶.

Après avoir quasiment disparue durant les années 1980 avec les lois sur la décentralisation, la planification spatiale revient dans les années 1990 avec la notion de projets, ce qui fait écho à la « cité des projets » de Boltanski et Chiapello. Cherchant en premier lieu l'efficacité et le résultat, ce type de planification répond au « principe supérieur commun » de l'activité et du résultat. Le projet, non seulement permet de faire des liens entre plusieurs sphères d'expertises, mais il est aussi compatible avec la décentralisation de l'urbanisme, et donc de la planification. En passant du « plan » technocratique au « projet urbain », cela permet à cette notion un peu floue de s'adapter à toutes les échelles (le bâtiment, la ville, l'agglomération, la région...) ⁸⁷. Les partenariats s'amplifient, et le monde privée et économique est associé (par exemple avec les partenariats publics privés « PPP »). Le rôle du planificateur évolue alors : plutôt qu'avoir une position d'expert, ayant la connaissance scientifique et rationnelle, il est le vecteur assurant la discussion entre les décideurs politiques et les principaux acteurs économiques, afin qu'ils ne dévient pas de leur principal objectif : l'activité. Un basculement important s'effectue dans la façon d'appréhender la planification : son objectif premier n'est plus de réguler et de contrôler, mais plus de susciter le développement et d'inciter les énergies locales à s'investir personnellement sur le projet⁸⁸. L'approche spatiale perd ainsi de l'importance avec cette évolution du plan à la planification par projet, l'objectif résidant dans les interactions entre les différents acteurs politiques et économiques. En se détachant du territoire, ce modèle à l'avantage d'être flexible et de pouvoir s'adapter aux évolutions rapides, qu'elles soient économiques ou sociales. Cette façon de planifier correspond à la conclusion de J. Urry, qui affirme que la notion de l'espace n'est pas fortement intégrée dans la sociologie contemporaine⁸⁹. Cet aspect est donc intéressant pour la prise en compte du lien travail-logement, qui a la

⁸⁴ Centre de documentation de l'urbanisme, La politique des villes nouvelles (1965-2000), Résumé, ministère de la cohésion des territoires, 2011

⁸⁵ Gabriel Jourdan, Eléments sur la maîtrise des facteurs de non-durabilité du développement de la bande côtière des alpes maritimes, groupe interdisciplinaire de réflexion sur les traversées sud-alpines et l'aménagement du territoire maralpin, octobre 2003

⁸⁶ Claire Planchat, Du paysage aux intentions d'aménagement : usage des représentations paysagères pour la planification de l'agriculture dans les territoires périurbains, Université Blaise Pascales – Clermont-Ferrand II, 2011

⁸⁷ Patrizia Ingallina, Le projet urbain, une notion floue, le Projet Urbain, Que Sais-je, 2008

⁸⁸ Pierre Lascombes, Patrick Le Galès, Gouverner par les instruments, presse de Science Po, 2011

⁸⁹ John Urry, Sociologie des mobilités : une nouvelle frontière pour la sociologie ?, 2005

particularité de se déterritorialiser au fur et à mesure de son évolution. Cependant, ce lien étudié est certes lié aux acteurs économiques, mais il possède une forte composante sociale : si l'environnement professionnel peut avoir une incidence sur la vie privée avec comme exemple le télétravail, les relations à l'intérieur du couple ont une incidence sur la sphère professionnelle puisque les deux conjoints travaillent à des horaires qui peuvent tendre à diverger, ce qui donne lieu à des négociations au foyer mais aussi... au travail. De plus, les travailleurs indépendants utilisant des plates-formes ou se lançant en autoentrepreneurs ont parfois une frontière travail-logement totalement effacée.

2) Multiplier les paramètres et permettre une transversalité

Ainsi, la critique de la planification « par projet » arrive rapidement : elle ne prend pas en compte suffisamment de paramètres pour pouvoir prétendre répondre à l'évolution du lien emploi-logement. Aujourd'hui, l'hypothèse de la multiplication des indicateurs est de plus en plus développée, notamment sous la notion de « ville intelligente »⁹⁰.

Dans d'autres domaines, la modélisation informatique présente en effet des avancées conséquentes. Lors d'une discussion sur le sujet des modèles urbains, Timothée Bernard, doctorant mathématiques appliquées à la linguistique, a ainsi présenté comme solution la multiplication des indicateurs pour éviter les conflits. Son argumentaire consistait à transposer son domaine d'études – linguistique théorique, descriptive et automatique – au modèle urbain. Si nous pouvons modéliser le langage au point qu'un robot puisse discuter aussi bien qu'un humain, pourquoi ne pouvons pas maîtriser une ville ? En effet, « le 7 juin 2014, l'Université anglaise de Reading affirme que le teste de Turing a été remporté par le produit d'une équipe informaticienne russe, réussissant à convaincre 33% des juges (contre la limite de 30% fixée par Turing) qu'un humain était derrière la machine »⁹¹.

Cet idéal positiviste rappelle l'urbanisme « traditionnelle », basé sur la rationalité et la technique : le bonheur des individus se fera par la connaissance scientifique de leurs besoins. C'est l'esprit de la charte d'Aalborg adoptée lors de la conférence européenne sur les villes durables de 1994. Pourtant présentée comme étant une « anti charte d'Athènes », l'objectif de durabilité globale débouche sur un modèle de la « ville durable » assez précis et complexe, avec une régulation basée sur la connaissance et la raison, où les experts tranchent par une vérité scientifique « supérieure » aux débats sociétaux. De plus, le phénomène de numérisation des données personnelles a tendance à étayer cette thèse : la multiplication des

⁹⁰ Séminaire PUCA-LATTS, Ville Intelligente, Modèles et Big Data, ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, ministère du logement et de l'habitat durable, 2017-2018

⁹¹ Test de Turing, wikipedia

indicateurs est présente avec la gestion du Big Data. Une fois recoupées, ces données permettraient de tirer des conclusions afin d'organiser et d'orienter les planifications futures. L'intelligence informatique tendant à être plus à même de gérer cette multitude de données que l'intelligence humaine dans ce cas de figure, la technocratie des trente glorieuses deviendrait une technocratie numérique contemporaine⁹². Cependant, cet utopie (ou dystopie) du modèle présentant une ville harmonieuse et laissant les contradictions dans le passé est-elle soutenable ? Selon H. Lefebvre, ce modèle n'est pas viable dans notre environnement contemporain, puisque le conflit avec le marché est un passage obligatoire si l'on veut baser la ville sur l'usage : « la dynamique de la ville ne se décrète pas, on peut tout au plus lui faire face »⁹³.

Au-delà du traitement numérique et automatique de multiples paramètres, un autre modèle de planification urbaine (qui se base sur le fonctionnement de la planification « par projets ») consiste à multiplier les acteurs afin de prendre en compte au maximum la réalité du territoire. C'est d'ailleurs la piste évoquée par C. Accossano responsable du SCoT pour la Communauté de Communes Cœur du Var. Questionnée sur la prise en compte et sur le traitement d'un nombre important de paramètres, cette dernière a répondu :

« J'ai pris des acteurs du territoire en me disant qu'ils pouvaient m'apporter de la matière. J'ai choisi des gens en me disant : eux, ils peuvent faire un peu référence. Je leur ai demandé leur vision de l'enjeu, pour qu'ensuite ça m'aide à apporter de la donnée. Je les ai rassemblés durant une réunion, mais c'était la guerre... »

Claire Accossano

La recherche d'intégration de nouveaux acteurs est bien présente. Cette méthode permet donc la prise en compte d'un grand nombre de paramètres, et semble donc répondre à la contrainte principale du lien logement-travail, qui est la multiplication des systèmes de valeurs et d'emploi du temps. Cependant, ce foisonnement de points de vue débouche immédiatement sur une nouvelle difficulté : « c'était la guerre... ». Le rassemblement de plusieurs acteurs présente un intérêt si les interactions entre ces individus sont suffisantes pour déboucher sur un certain nombre de consensus. La planification se fait donc à travers la communication, et plus précisément sur « l'agir communicationnel » de J. Habermas⁹⁴. Ce dernier présente en effet une définition de la communication qui ne rompt pas avec la raison, mais critique la rationalité technique et scientifique. Il présente une théorie reposant sur la raison communicationnelle, c'est-à-dire sur des énoncés prétendant à l'exactitude, la justesse et la sincérité. Selon lui, il est alors possible de parvenir à des consensus à travers des débats menés selon ces trois principes. La coordination et les plans d'actions et donc de planification

⁹² Herman van der Wusten, La ville fonctionnelle et les modèles urbains qui lui ont succédé, Sur le Champ, 2016

⁹³ Henri Lefebvre, Le droit à la ville, Anthropos, 1968

⁹⁴ Jürgen Habermas, Théorie de l'agir communicationnel, 1981

peuvent ainsi être élaborés avec un grand nombre d'acteurs, avec la présence de larges consensus. Le rôle du planificateur change donc radicalement : de l'expert décideur, il passe à un rôle d'animateur, de médiateur, de négociateur⁹⁵.

Tout comme les comportements des individus dans le cadre de l'étude du lien travail-logement, prendre en compte une multitude d'acteurs fait appel à une pensée qui n'est plus hiérarchique mais interactive, qui n'est plus localisée et organisée mais dispersée et produite par tous⁹⁶. Le rôle du planificateur est donc de faire entrer en interaction ces différents acteurs, qui se multiplient. En fonction de l'histoire des individus, de leur statut et connaissances sur le sujet, le dialogue peut prendre des formes diverses, mais les échanges entre les acteurs doivent être orientés, soutenus : le planificateur a un rôle de « catalyseur ». Ainsi, l'association « 7 milliards d'urbanistes » organise l'accompagnement aux projets collaboratifs selon quatre pôles : équiper le groupe en recherches et en méthodes, structurer le groupe en mettant en lien les différents acteurs, former et faciliter l'accès aux évolutions des connaissances et des savoir-faire, diffuser les consensus qui sortent des ateliers de travail. Le rôle premier de l'association n'est donc pas d'apporter une expertise, mais bien de mettre en relation et de donner les outils afin d'aider le groupe à trouver des consensus et ainsi organiser et structurer un projet. Cette méthode basée sur le dialogue semble donc répondre à la caractéristique du lien logement-travail, puisqu'elle propose d'organiser la connaissance par la mise en relation d'individus qui se revendiquent autonomes et avec leur propre complexe vie privée – vie publique. L'action d'un tiers est donc ici justifiée et nécessaire, puisqu'elle permet par son intervention de dégager des consensus et de hiérarchiser des enjeux.

3) L'appropriation comme élément clef pour la prise en compte du lien travail-logement

Cette méthode permet donc une prise de décisions. Mais au-delà de cette caractéristique, cette forme de processus permet une appropriation. Cette appropriation, qui fait aujourd'hui défaut, semble pourtant nécessaire. Que ce soient les habitants ou même les élus, les diagnostics et les documents exposants les justifications des choix effectués sont peu consultés. Les convictions personnelles et les jugements préconçus des différents acteurs sont donc encore prédominants. Une fois arrivé devant le moment fatidique d'effectuer un choix et une décision stratégique, qui sera ensuite planifiée et réalisée, les convictions personnelles s'entrechoquent et le processus de décision est de plus en plus difficile, pour parfois être mis à mal au point d'être annulé. Afin d'effectuer une appropriation, le temps et l'investissement personnel est nécessaire. L'élaboration de valeurs communes en faisant appel à la collaboration entre différents acteurs semble être la façon la plus directe pour que ces valeurs soient internalisées, et que les actions qui en découlent aient une cohérence globale. Les engagements ainsi pris lors d'un consensus de groupe ont plutôt tendance à être respectés.

⁹⁵ John F. Forester, The deliberative Practitioner : Encouraging Participatory Planning Processes, 1999

⁹⁶ Pierre Levy, L'intelligence collective : pour une anthropologie du cyberspace, 2013

En effet, c'est le phénomène même de dynamique de groupe qui explique cette appropriation. Pour qu'un consensus soit efficace, il ne doit pas chercher un point commun et une solution convenant parfaitement à chaque membre du groupe. Si c'était le cas, ce processus serait impossible dans le cas du lien logement-travail, puisque chaque individu s'est construit sa propre autonomie. Le but premier d'un consensus n'est donc pas de satisfaire tout le monde, mais de « donner la conviction à chacun que sa zone de liberté personnelle est respectée »⁹⁷. C'est-à-dire que si chaque membre du groupe peut donner son opinion, sa version, et qu'elle est véritablement prise en compte sans contrainte préalable, il acceptera et internalisera la décision du groupe et ce *même si la décision va contre son avis personnel*. C'est un élément fondamental permettant de légitimer ce type de processus : la communication entre les acteurs ne sert pas uniquement à trouver de nouveaux moyens de faire des choix, de « contenter tout le monde », de permettre à chacun projeter sur une communauté son fonctionnement personnel. Par extension, il n'est pas nécessaire que les différents acteurs participent *entièrement* aux réunions et aux consensus, s'ils ont l'intime conviction qu'ils pourraient y participer, sous réserve que cette participation ait des conséquences réelles.

Voici une conclusion d'une expérience menée lors d'un mémoire portant sur la dynamique de groupe. Lors d'un atelier ayant pour but de produire des documents, une répartition des rôles s'opère (« tu te charges de dessiner le plan » « d'accord, toi, tu te charges d'écrire l'argumentaire »). Il est alors primordial que chacun puisse se lever et se déplacer dans l'espace. Si les personnes sont fixées à leurs chaises, la répartition des rôles est rigide, et provoque des frustrations : les membres du groupe ont la conviction d'être assigné à une tâche sans avoir la possibilité de s'exprimer sur les autres. Les consensus trouvés seront alors de mauvaise qualité, d'une adhésion partielle et le groupe peut aller jusqu'à exploser. Si au contraire, les membres du groupe ont la possibilité de se déplacer librement, ils peuvent s'exprimer en allant voir le responsable d'une autre tâche et provoquer la discussion : il participe à cette autre tâche et ce même si son rôle initial est différent (par exemple, en allant voir la personne qui dessine un plan, cela signifie « je voudrais aussi m'exprimer sur le plan »). La conclusion importante est que si un membre du groupe choisi de rester immobile, ses libertés ne sont pas amputées : il a la conviction qu'il peut se déplacer et donc s'exprimer s'il en a l'envie. Or, dans la majeure partie du temps, il ne bougera pas : le résultat est donc le même que s'il était fixé à sa chaise. Néanmoins, il adhèrera pleinement au consensus trouvé par le groupe.

Ces interactions sont donc utiles pour investir chaque acteur personnellement, et donner une cohérence globale supportée par tous les acteurs puisqu'ils ont cette conviction d'avoir contribué au consensus. Ils sont donc enclins à respecter leurs engagements et modifier leur organisation entre vie privée et vie professionnelle pour permettre à cette vision commune de se transformer en action commune. Cependant, une nouvelle difficulté émerge,

⁹⁷ Didier Anzieu et Jacques-Yves Martin, La dynamique des groupes restreints, PUF, 1968

c'est celle de la continuité : lorsque les interactions faiblissent et que les discussions n'ont plus lieu, les consensus perdent logiquement de leur force (puisqu'ils sont eux-mêmes issus de ces interactions), pour revenir à l'état initial de juxtaposition de comportements personnels et d'organisation autonomes. Cette appropriation est donc l'élément principal et structurel permettant de proposer une réponse au lien travail-logement. Face à la multiplication des comportements concernant le lien vie privée/vie professionnelle, un nouveau processus de planification se base sur l'appropriation : pour que les comportements aient une cohérence, il faut que les différents individus concernés par ces projets internalisent les contraintes et décident d'appliquer une vision commune. Pour cela, il n'est heureusement pas nécessaire de trouver une solution qui pourrait s'accorder parfaitement avec l'organisation de chaque individu, ce qui serait impossible : il suffit que chaque personne ait la conviction que son expression soit prise en compte dans le consensus et que sa zone de liberté personnelle soit respectée. Evoluant dans ce sens, l'aspect participatif s'est développé ces dernières décennies, notamment dans l'élaboration de documents tels que le SCoT. Est-il pour autant possible de prendre en compte les évolutions du lien travail-logement tels qu'il a été décrit dans ce mémoire ? Permet-il l'appropriation des enjeux par les différents acteurs ? Comprendre l'élaboration de ce schéma territorial est difficile, puisque chaque SCoT évolue en fonction de nombreux paramètres, tels que les dynamiques territoriales, la composition de la gouvernance, les enjeux sociétaux spécifiques. S'il est délicat d'énumérer des catégories types de ces schémas territoriaux, une lecture de l'élaboration des schémas territoriaux a été proposée lors d'une recherche-action menée par l'équipe PACTE-ACADIE et commandée par la « fédération SCoT ». Deux types de trajectoires sont proposées par les chercheurs, et sont donc des propositions, des prises de positions qui peuvent susciter le débat, mais qui offre un cadre théorique permettant de réfléchir à l'évolution possible du rôle de ce document⁹⁸.

D'un processus de planification technocratique, la planification par projet est devenue le mode d'élaboration recommandé en France à partir des années 1990. Cependant, le lien travail-logement est difficilement pris en compte dans cette planification par projet : en effet, trop peu de paramètres sont considérés. Le processus de collaboration avec de nombreux acteurs permet de prendre en compte de nombreux paramètres, mais surtout de modifier les comportements des individus puisqu'ils internalisent les contraintes : un projet et une stratégie commune est alors possible. Cependant, est-il possible d'opérer un lien entre le processus participatif et la planification à travers le SCoT ?

⁹⁸ Alain Faure, Martin Vanier, Benoit Dugua, Manon Loisel, Clémentine Martin-Gousset, SCoT et territoires. Quels acquis ? Quelles perspectives ?, fédération SCoT, .3 mai 2016

Conclusion

La planification est un outil de mise en œuvre d'une politique, d'une stratégie. Une vision est définie, et la mise en œuvre d'un projet est effectuée afin d'atteindre cet objectif. Dans le cadre du lien travail-logement, le manque de lisibilité des différents comportements est un obstacle important pour cet exercice d'objectif à long terme. L'impossibilité de préparer de manière tangible l'évolution de ces comportements dans le futur semble donc mettre à mal le principe de planification. Cependant, lors d'un entretien avec une rédactrice de schéma territorial, une piste a été évoquée afin de répondre à cette contrainte : la transversalité. Cette dernière peut être mise en place par la multiplication des paramètres à prendre en compte. Cependant, des questions se posent immédiatement, telles que la méthode de traitement de ces paramètres : faut-il automatiser ces analyses, récupérer un maximum de données individuelles afin de trouver le projet qui conviendrait à un maximum de personnes ? Une autre piste est présentée qui consiste finalement à inciter un maximum d'acteurs à internaliser des contraintes relatives à un projet de territoire. Plutôt que de chercher le point commun à tous les individus qui composent le territoire, ce qui semble de plus en plus difficile, la proposition est finalement de modifier le comportement de ces individus afin de fabriquer ce point commun. Pour permettre cette appropriation, la vision politique et la stratégie à long terme doit être déterminée par un maximum d'acteurs, ou au moins que chaque personne ait la conviction personnelle qu'elle ait la possibilité de contribuer à la constitution de cette vision. Face à l'individualisation des comportements, la solution proposée est d'intégrer les objectifs de la planification à chaque système d'attitude composant le territoire. Le document ayant aujourd'hui comme rôle de définir cette stratégie et de faire la jonction entre les idées et leur traduction en projet d'aménagement semble être le SCoT. Cependant, cette appropriation importante n'est pas effective aujourd'hui, alors même que la participation est prévue dans la loi et que la volonté du rédacteur de ce schéma est de faire participer un maximum d'acteurs.

PARTIE 3 / LA PROPOSITION D'UN FUTUR SCoT POUR PERMETTRE UNE PRISE EN COMPTE ADAPTÉE DU LIEN TRAVAIL-LOGEMENT

Introduction

Le cadre théorique ayant été défini, l'objectif de cette troisième partie est de proposer une évolution possible dans l'élaboration de la planification, afin de permettre la prise en compte du lien travail-logement. Si la prise de position est importante dans cette dernière partie, un souci de cohérence est présent avec les deux premières. C'est en quelque sorte une « poupée russe » qui est présenté, avec un projet visant à permettre la mise en œuvre d'un projet de territoire prenant en compte le lien étudié. Les modifications relatives aux processus de planifications touchent essentiellement le SCoT, puisque ce document a été mis en relief lors des deux premières parties. Cependant, l'objectif n'est pas de livrer une étude sur ce document précisément, mais de penser la planification dans sa globalité. La réflexion s'appuie certes fortement sur le fonctionnement de l'élaboration d'un schéma territorial, puisqu'il semble important pour la prise en compte des liens entre la vie privée et la vie professionnelle. Cependant, d'autres documents ayant un rôle dans la planification seront considérés dans leurs grands principes, afin de présenter une mécanique plausible du processus global d'élaboration.

Ainsi, une étude du SCoT sera effectuée, et donnera suite à des modifications en rapport avec les autres documents de planification tels que le PLUi⁹⁹ et le SRADDET¹⁰⁰. Enfin, la prise en compte du lien travail-logement sera traitée à travers la participation d'un maximum d'acteurs, en considérant tout d'abord les acteurs clefs du projet, pour ensuite se pencher sur une participation citoyenne à grande échelle.

⁹⁹ Plan local d'urbanisme intercommunal, ministère de la cohésion des territoires, décembre 2015

¹⁰⁰ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, Région Sud Rhône-Alpes Côte d'Azur, décembre 2017

I/ Le SCoT : une aspiration politique, une réalité réglementaire

Afin de pouvoir faire évoluer le SCoT et lui permettre de prendre en compte le lien logement-travail, il faut définir une place dans un processus de planification global et cohérent. En effet, d'autres documents existent et peuvent éventuellement prendre en compte le lien étudié de manière plus efficace. Le SCoT, présenté comme un document définissant la stratégie de planification, est-il suffisant pour permettre le traitement de l'enjeu lié au lien travail-logement ?

1) SCoT / PLU : héritiers d'une distinction historique

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document mis en place par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) en 2000. Avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU), ils succèdent à la logique de fonctionnement organisée par la Loi d'Orientation Foncière (LOF) de 1967. Deux documents majeurs posaient une distinction entre les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et les Plans d'Occupation des Sols (POS). Tout d'abord, les PLU sont les héritiers des POS, qui eux-mêmes succèdent aux Plans d'Aménagement d'Embellissement et d'Extension et aux Plans d'Urbanisme de Détail. Ce document s'inscrit donc dans un large mouvement d'urbanisme, partant des édits royaux du 16^e siècle (basés sur la limitation et l'interdiction), à un urbanisme réglementaire qui organise fonctionnellement la différenciation de l'espace urbain¹⁰¹. Le POS était ainsi un document de planification réglementaire destiné à réguler l'occupation des sols : il était basé sur un principe contentieux, et débouchait plus fréquemment sur un refus de transformation que sur une création. L'urbanisme opérationnel (ZUP ou ZAC) contredisait d'ailleurs fréquemment les objectifs du POS. Un document a donc été mis en place afin de coordonner les POS dans de véritables programmes d'urbanisation. En effet, les SDAU, qui ont ensuite donné lieu aux SCoT, fixaient les orientations stratégiques du territoire, ainsi que la destination générale des sols sur le long terme. Son échelle était supra-communale, et les documents de l'ordre du 1/50.000^e, voir du 1/20.000^e pour les schémas de secteurs plus précis¹⁰². Son rôle était d'imposer une obligation de compatibilité aux POS, afin de coordonner les programmes d'urbanisme et d'aménagement avec la politique d'aménagement du territoire. C'est donc bien une logique de planification territoriale stratégique, avec un objectif de cohérence et d'encadrement des documents de planification. Cependant, cette distinction entre un document stratégique encadrant des documents réglementaires n'est pas si évidente dans la configuration actuelle SCoT/PLU : une certaine porosité s'est amplifiée à la suite de modifications parlementaires au cours de ces vingt dernières années. La contrainte

¹⁰¹ Raymond Josse, Documents d'urbanisme et différenciation de l'espace urbain, Bulletin de l'Association des géographes Français, 1978

¹⁰² Schéma de Cohérence Territoriale, Histoire, Wikipedia

normatives est un aspect important du SCoT, parfois jusqu'à en devenir un élément moteur d'élaboration.

2) Des contraintes normatives comme moteur d'élaboration

Le SCoT est donc un document aujourd'hui rendu nécessaire par la loi, faisant l'intermédiaire entre les normes et les principes d'urbanisme nationaux, et les documents type PLU, plus réglementaires et opposables au tiers. Il est donc à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, ce qui signifie que la notion d'interterritorialité fait partie de son ADN. Sa partie réglementaire est importante et est régie par les articles R.141-1 et suivants du Code de l'urbanisme : il y a une notion de compatibilité en lien avec « les chartes des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux. Ils doivent être également compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau [...], tient compte des principes d'implantation et la nature des unités touristiques nouvelles [...], tient compte de la charte de développement du pays ». C'est donc un document intégrateur se référant aux documents de planification supérieurs (SRCE, SDAGE, SAGE...). De plus, « les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacement urbains, les schémas de développement commercial, les plans locaux d'urbanisme, les plans de sauvegarde et de mise en valeur, les cartes communales, la délimitation des périmètres d'intervention, les opérations foncières et les opérations d'aménagement définies par décret en Conseil d'Etat doivent être compatibles »¹⁰³. Dans la pratique, les documents tels que le Plan Local d'Urbanisme, le Plan Local de l'Habitat, le Plan de Déplacements Urbains, traduisent des applications de projets politiques. Le SCoT doit donc parfois veiller à pouvoir permettre aux normes exprimées dans ces documents de pouvoir continuer à être valables. En résumé, selon le ministère de la cohésion des territoires, il doit assurer une « cohérence », en termes de normes, entre tous ces documents¹⁰⁴. Ces ajustements réglementaires peuvent donc être contraignant, et prendre une importance telle que les négociations ou l'intégration de normes « supérieures » deviennent la principale contrainte guidant l'élaboration du SCoT. Dans ce cas de figure, la prise en compte du lien logement-travail semble être difficile. L'application de normes supérieures, ou issues d'une négociation entre différentes échelles administratives territoriales, se basent sur des conclusions générales, et ne permettent pas de prendre en compte la multitude des comportements et des systèmes de valeurs mis en place par chaque individu concernant le lien entre la vie privée et la vie professionnelle. Le résultat risque donc de ne pas répondre aux besoins de chaque individu.

¹⁰³ Légifrance, Code de l'urbanisme, Partie législative, Livre 1^{er}, Titre 3, chapitre 1, dernière version au 13 janvier 2011

¹⁰⁴ Présentation générale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), ministère de la cohésion des territoires

3) Une dimension stratégique liée à l'interterritorialité

Le schéma territorial est un « document de planification stratégique »¹⁰⁵. C'est-à-dire qu'il donne les grandes orientations d'aménagement et d'organisation du territoire : il détermine par exemple les grands équilibres entre les espaces naturels, agricoles, à urbaniser, dans une vision prospective (à 10 ou 15 ans). Mais surtout, comme nous l'avons vu dans la « cité des projets » de Boltanski et Chiapello, le projet a la particularité d'être tourné vers l'activité, vers le résultat. Le SCoT possède une dimension projective forte, puisqu'il part d'un constat du territoire (le diagnostic), pour déboucher sur un projet applicable pour 15 ans (avec possibilité et même obligation d'être révisé). La mission du SCoT et des collectivités locales n'est donc pas uniquement d'orchestrer la compatibilité entre les principes nationaux et les règlements régulant les occupations des sols. L'objectif est d'opérer une mise en cohérence des différentes politiques sectorielles, en termes de planification et d'aménagement territorial sur des bassins de vies correspondant à ces problématiques. S'il existe une stratégie différente pour chaque territoire, les choix effectués ont une conséquence sur les territoires proches. Par exemple, la présence ou non d'un équipement public aura une conséquence sur les communes voisines. Au-delà des limites administratives communales, certaines politiques auront une conséquence à l'échelle du bassin de vie : la construction d'un centre d'affaires ou d'une infrastructure de transports aura une conséquence sur les habitudes des individus. Une direction collective, une convergence entre les différentes stratégies d'un territoire se conçoit ici à travers une vision partagée et des grandes lignes déterminées entre les différents acteurs de ces territoires.

La deuxième trajectoire exposée dans « SCoT et territoires : quels acquis, quelles compétences ? » de M. Vanier *et al.* concerne le cadre de gouvernance. En 2016, les deux tiers des SCoT sont gérés par des syndicats mixtes et le tiers restant par des EPCI à fiscalité propre. En 2017, ce chiffre grimpe à 38%. Cet aspect peut sembler anecdotique, cependant il interroge la vocation du SCoT : a-t-il un rôle politique, est-il destiné à être un cadre de gouvernance ? En effet, dans le cas de SCoT élaboré dans le cadre d'un syndicat mixte, les élus peuvent trouver un espace de discussion, parler vision politiques, enjeux, difficultés. Des décisions et des consensus peuvent alors être trouvés, et l'interterritorialité est alors mise en pratique. Une fois cette vision stratégique partagée, ce consensus trouvé, la question de la mise en œuvre se pose. En effet, la vocation d'un projet étant le résultat, il faut passer de cette vision à son application dans la planification. Or une solution pourrait se trouver dans le renforcement et le transfert des compétences et des moyens associés. Cependant, l'évolution du document SCoT montre que les thématiques traitées sont de plus en plus diversifiées : dans le guide fourni par le ministère, il y a ainsi 13 thématiques de bases à aborder, auxquelles se rajoutent les questions locales¹⁰⁶. Une augmentation des capacités d'actions, dans l'optique

¹⁰⁵ Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, Un projet stratégique partagé pour l'aménagement du territoire, mai 2016

¹⁰⁶ Le SCoT, Guide à l'attention des élus, Ministère de l'égalité des territoires et du logement, juin 2013

de disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre des projets politiques définis lors des discussions du syndicat mixte, arriverait à terme à un transfert de toutes les compétences, et donc de fait à un nouvel EPCI. Or, si ce phénomène se produit, un intérêt majeur du SCoT est de facto réduit à néant : l'aspect de discussion interterritorial n'est plus, puisqu'il y a présence d'une nouvelle entité administrative. Ainsi, l'intérêt que porte le SCoT est dans le dialogue interterritorial, c'est-à-dire que des élus discutent de leurs intérêts dans un autre cadre supra de la commune ou l'EPCI. Un partage des problématiques peut ainsi faire naître des dynamiques intercommunales au sein d'une nouvelle gouvernance dédiée à la définition de stratégies politiques.

Le SCoT, document sensé définir la stratégie de la planification territoriale, a petit à petit effectué un glissement vers le rôle de courroie de transmission réglementaire entre les normes supérieures et les documents inférieurs tels que le PLU. Cependant, cet aspect contentieux nuit à la définition claire de la stratégie, d'une vision politique et d'intérêts communs entre plusieurs territoires. Si le rôle premier du SCoT peut être exposé, est-il pour autant possible de le modifier dans les évolutions actuelles du processus global de planification ?

II/ Permettre un cadre de gouvernance adapté à la définition d'une stratégie extraterritoriale

Une gouvernance doit être adaptée pour permettre la définition d'une stratégie prenant en compte le lien travail-logement. La particularité de ce lien étant d'être mouvant et difficile à définir, le rôle du SCoT doit être précisément déterminé afin de permettre la mise en place d'une adaptabilité importante. En effet, afin de pouvoir se prononcer sur sa capacité ou non à prendre en compte un sujet complexe tel que le lien emploi-logement, il est nécessaire de prendre position vis-à-vis de sa place et de son rôle dans la chaîne des documents et normes concernant la planification en France.

1) Pour une complémentarité PLUi/SCoT/SRADDET

Une certaine confusion et porosité entre la logique de la planification stratégique et réglementaire s'est développée au cours des évolutions législatives ces vingt dernières années. L'aspect contentieux et prescriptif du SCoT s'est ainsi vu renforcé avec une opposabilité directe installée par la loi Grenelle II face à certains opérateurs pour les projets d'une échelle importante. Par exemple, des termes tels que « SCoT intégrateur » sont aujourd'hui employés. Or, un des aspects positifs du SCoT depuis son apparition en 2000 se trouve dans sa capacité à mettre en place une cohérence territoriale, et de faire évoluer les objectifs et les différentes logiques d'un territoire à un autre en suscitant le débat. Cette vision trouble de la répartition des rôles résulte sur une « concurrence » entre différents documents. D'un côté, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) contient de plus en plus un aspect stratégique et endosse le rôle d'organisateur de projet de territoire¹⁰⁷, en se dotant par exemple d'un document nommé Projet d'Aménagement et de Développement Durable communautaire (PADD). Or, un tiers des SCoT étant à l'échelle intercommunale, la multiplication du nombre de PLUi peut ainsi être perçue comme une concurrence au SCoT. Cependant, cette montée du PLUi peut aussi être vue comme une opportunité à clarifier la répartition des rôles : l'intégration des normes peut être supportée par le PLUi. En effet, ce document héritier des POS a comme vocation d'être prescriptif plus que stratégique, c'est-à-dire de s'occuper l'opposabilité avec les tiers, et de la régulation à la parcelle. Il aura alors comme rôle de mettre en œuvre la stratégie d'un territoire plus large à l'EPCI. Dans cette logique, le PLUi est donc élaboré en conséquence des conclusions tirées de la convergence stratégique contenue dans le SCoT. Cette répartition des rôles n'est légitime qu'à condition que le document stratégique concerne au moins deux EPCI. Sinon, quel intérêt de faire converger les stratégies d'un seul territoire administratif ?

¹⁰⁷ Le PLU intercommunal, un outil pour dessiner son projet de territoire, groupe Caisse des Dépôts, juin 2015

D'un autre côté, l'aspect stratégique et la notion de projet de territoire sont présents dans un document qui devient obligatoire depuis la loi NOTRe : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). La mutation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) en SRADDET est importante, puisque ce schéma sera opposable au SCoT. Cela signifie que la vision stratégique régionale s'imposera. Cependant, l'échelle régionale s'est considérablement agrandie, au nombre de 12 (métropolitaines) depuis leurs fusions en 2015 ; par exemple, la région Auvergne-Rhône-Alpes, issue d'une fusion, est ainsi composée de 12 départements, s'étend sur 69.711 km² et comptait 7.877.698 habitants en 2015¹⁰⁸, et comprend 65 SCoT à divers stades d'avancement¹⁰⁹. D'autres régions sont encore plus importantes, comme la région Nouvelle Aquitaine ou la région Grand Est. Un projet de territoire semble donc être difficile à mener dans une échelle aussi vaste : le SRADDET produit ainsi des documents à l'échelle du 1/150.000^e, et son examen nécessitera alors un grand nombre d'acteurs, ce qui risque de renforcer l'aspect formel du processus d'élaboration. Il y a donc un risque de détachement entre le document réglementaire, le PLUi, à l'échelle de l'intercommunalité, et le document stratégique, le SRADDET, à l'échelle de la région. Le SCoT, à une échelle supérieure à l'intercommunalité, peut ici endosser un rôle de mise en relation, de discussion, de dialogue, de « catalyseur » entre les intercommunalités ayant un document de planification réglementaire et les régions ayant un document de planification stratégique. En effet, dans la configuration SRADDET-PLUi, avec une telle différence d'échelle et l'absence de dialogue qui en découle, la logique ne peut qu'être majoritairement descendante, c'est-à-dire que les décisions sont prises par la région et appliquées par les intercommunalités. Face à l'échelle imposante de la région, les intercommunalités ne peuvent que difficilement être force de proposition. Afin d'introduire une logique ascendante, le SCoT peut endosser un rôle d'espace de dialogues des différentes intercommunalités.

Une interface de discussion peut ainsi être proposée par le SCoT, qui deviendrait alors un lieu de mise en cohérence d'un regroupement d'intercommunalités, afin de pouvoir être une force de proposition véritablement prise en compte par la Région. Une réflexion sur les « inter-SCoT » est aujourd'hui menée par la fédération SCoT¹¹⁰, et fait ce constat de la capacité des interSCoT (ou SCoT concernant plus d'une intercommunalité) à se placer au centre du « mécano de la planification territoriale ». Les élus sont donc appelés à s'organiser collectivement afin d'être en « capacité de porter un dialogue territorial innovant avec la Région » dans cette logique ascendante-descendante : être en même temps un porte-voix des territoires et des projets auprès de la Région, et en même temps être un facilitateur de la mise en œuvre des documents de planification stratégique mis en place par la Région avec le SRADDET. Les SCoT sont ainsi appelés à se structurer en « Conférence Régionales des SCoT » par la Fédération SCoT, à une échelle infrarégionale et supra-intercommunalités. Si la prise en

¹⁰⁸ Populations municipales selon l'INSEE

¹⁰⁹ Carte régionale des SCoT, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

¹¹⁰ Organisons l'inter-territorialité en Région !, SCoT, inter-SCoT et inter-territorialité, Fédération SCoT, Novembre 2016

compte du lien logement-travail se fait à travers la participation d'une multitude d'acteurs à un projet, cette affirmation ne suffit pas à définir un cadre suffisamment convaincant : les contraintes liées aux normes, aux principes nationaux, aux influences de l'Union Européenne et dans ce cas précis, de la Région doivent être prises en compte.

Un lieu de coopération proposé par ce type de SCoT permettra de mettre en place des projets de territoires ayant une logique descendante (prise en compte des normes nationales, SRADDET...) et ascendante (prise en compte de différents acteurs).

2) La nécessité d'être léger

Cependant, si un bon positionnement au niveau des échelles territoriales permet de définir un rôle essentiellement stratégique au document, cela ne suffit pas à assurer une appropriation par les différents acteurs du projet de territoire. En effet, la caractéristique principale du lien logement-travail est de tendre à être unique pour chaque individu, mais aussi d'être particulièrement mouvante et flexible. Afin de répondre à cette particularité, un alourdissement des procédures et du document de schéma territorial ne semble pas approprié. L'objectif est plutôt de chercher un document léger, afin de concentrer les efforts centrés sur le suivi et l'adaptabilité que sur l'élaboration. De plus, dans la configuration d'un SCoT comme interface de dialogue entre le SRADDET régional et le PLUi intercommunale, la vocation première de ce schéma de cohérence et d'assurer une convergence stratégique. Il est donc un outil de pilotage politique, un espace de discussion, de respiration, d'innovation et donc de liberté de penser. Or, la multiplication des normes et du contenu juridique dans le SCoT tend à le rendre technique, lourd et difficilement appropriable, que ce soit pour les élus comme pour la partie civile. De plus, le SCoT tourné vers la démarche de projet requiert une grande liberté de penser.

Les contraintes liées à la réglementation, le rôle courroie de transmission normative prend le dessus sur le projet de territoire. Ainsi, si l'inscription dans la loi de l'obligation du SCoT le fait exister, cette législation apporte aussi un certain nombre de contraintes, en guidant l'élaboration de manière très rapprochée. Un certain nombre de thématiques, recommandées voir imposées, donnent au document un aspect exhaustif. C. Accossano, responsable de l'élaboration du schéma territorial pour Cœur du Var, m'a ainsi expliqué qu'ils ont commencé ce travail en essayant d'adapter les documents de la manière la plus libre possible pour essayer de se les approprier. Ils étaient allés jusqu'à imaginer format différent, en paysage. Cependant, prévue par la loi, la concertation avec un certain nombre d'acteur institutionnels était obligatoire. Le projet de schéma leur étaient alors présentés, afin qu'ils puissent l'accompagner. La logique de collaboration et d'accompagnement de ces acteurs s'est petit à petit transformée en attitude pédagogue et d'enseignant. Ces partenaires, dont l'Etat fait partie, se positionnent fortement dans une position de « sachant », et imposent des thématiques et des demandes précises, ce qui contribue à pousser le SCoT dans l'exhaustivité. Cependant, le manque de moyens de certains services résulte sur le sentiment qu'ils se positionnent dans une position de sachant, sans avoir l'ingénierie et la connaissance

nécessaire pour proposer des solutions adaptées aux problématiques locales et contemporaines. Mais la posture coercitive reste, et des exigences sur des questions de forme juridique poussent le schéma à être de plus en plus précis et prescriptif, ce qui le rigidifie et en conséquence, l'alourdit.

Comment rendre alors les SCoT plus léger et plus lisibles ? Une des solutions consiste à synthétiser le document. C'est un réflexe courant, et même attribué au Document d'Orientation et d'Objectifs. C'est cette logique qui a été mise en œuvre à Cœur du Var. L'objectif dans le DOO était de synthétiser les propositions, pour en avoir « au maximum cent ». Cependant, même si cet objectif est atteint, il dénote une certaine complexité : pour rendre le schéma compréhensible, on vise ainsi de le composer de cent paragraphes, ce qui reste conséquent. De plus, cet objectif n'était pas fait pour être réellement respecté, mais plutôt pour inciter à une synthèse maximale. Le DOO fait ainsi plus de 140 pages, réparties en 3 chapitres, 14 orientations générales et dépasse ainsi largement les 100 objectifs. Cet effort important de synthèse, fastidieux, met en relief une faiblesse liée à la une élaboration par « silos » ayant chacun à traiter une problématique : les questions et les enjeux resurgissent ainsi, et les redites sont nombreuses. Par exemple, le traitement des zones naturelles de Cœur du Var est présent deux fois dans le DOO : au chapitre « agriculture » et au chapitre « préservation de la trame verte et bleue ». De plus, ce type d'exercice demande de grosses ressources en ingénierie, qui n'est pas toujours à disposition, notamment pour les SCoT de petite taille. Mais, plutôt que la synthèse d'un document complexe, techniquement et juridiquement lourd, une autre solution peut se trouver dans la hiérarchisation des thématiques et des enjeux qui en découlent. Cette hiérarchisation trouve une logique si l'on prend en priorité les enjeux émanant du territoire local. En effet, un territoire sur le littoral ou à la frontière avec la Suisse n'aura pas les mêmes priorités qu'un territoire dans le centre de la France ou dans un espace touristique composé majoritairement de parcs naturels. Une approche transversale par enjeux permet de hiérarchiser les thématiques et trouve sa légitimité dans la pertinence des caractéristiques locales. Cette focalisation sur un certain nombre d'enjeux permettrait alors au SCoT d'être prescriptif à un degré adapté au projet de territoire en fonction de la problématique abordée, afin de limiter ainsi sa lourdeur juridique. Cette approche permet donc d'engager plus facilement une réflexion prospective, de faire converger des stratégies interterritoriales tout en y associant des solutions diverses adaptées à des contextes d'un périmètre plus restreint.

Au-delà de l'élaboration, qui peut certes être plus légère mais concerne tout de même le sujet complexe qu'est le projet de territoire, le rapport de présentation tel qu'il est aujourd'hui rédigé présente un frein conséquent à sa lisibilité : le nombre de pages se multiplie tellement que le rapport de présentation se fait ainsi en plusieurs « livres » : pour Cœur du Var, le livre 1 « diagnostic » fait 187 pages, le livre 2 « état initial de l'environnement » fait 176 pages, le livre 3 « évaluation environnementale et explication des choix » fait 157 pages. Ce phénomène tend à repousser n'importe quel acteur ayant envie de s'investir dans le projet de territoire. Dans le cadre considéré d'allègement des procédures juridiques liées à l'élaboration du SCoT, il est difficile de demander une suppression de documents tels que le diagnostic, évaluations environnementales, etc. Cependant, une présentation sous un autre angle peut permettre de simplifier la lecture, et d'offrir au lecteur un angle d'appropriation plus orienté

sur le projet que sur les données et les constats exhaustifs des différents diagnostics. En effet, l'objectif du schéma territorial est initialement d'être orienté davantage sur la stratégie, la vision politique que sur la technique et les considérations scientifiques. Si ce travail est nécessaire et peut être présenté dans un document à part, le sens de lecture du SCoT peut se faire de manière plus franche et orientée vers l'aspect stratégie. Le scénario de territoire retenu peut ainsi être raconté, et les justifications nécessaires en cas de questions ou de demandes d'explications peuvent être contenues dans un gros document annexe de diagnostic, ce dernier ayant exploré toutes les dimensions en rapport avec le sujet sous divers angles, et avec un aspect rationnel et scientifique. À la suite de l'histoire de ce scénario, le projet mis en place peut être exposé, et les mises en œuvre et conséquences concrètes sur le territoire peuvent ainsi être présentées dans une logique globale plus facile à comprendre.

Le troisième aspect dégagé, en vue de rendre le SCoT plus léger, réside dans le rythme des procédures. Si une certaine souplesse peut être trouvée par cette hiérarchisation, l'aspect temporel, notamment des procédures, doit être pris en compte. Si la finalité du SCoT est d'être un projet de territoire, il a en effet un aspect de mise en œuvre important, et doit donc faire face à des procédures nécessaires à l'encadrement de cette réalisation. Cependant, telles qu'elles sont décrites dans la loi et le Code de l'urbanisme aujourd'hui, elles contribuent à alourdir le document, casser le rythme de l'élaboration et ainsi abaisser l'intéressement des différents acteurs. Par exemple, les rôles des Personnes Publiques Associées (PPA), les enquêtes publiques, le rapport du commissaire enquêteur sont clairement définis, et ces procédures ont une durée totale d'environ cinq mois. Or, ces consultations se font en aval du projet, une fois qu'il a été défini et arrêté. Dans le cas du SCoT de Cœur du Var, elles ont provoqué de vives discussions, les acteurs consultés se demandant la raison pour laquelle ils n'aient pas été intégrés dans l'élaboration, plus tôt dans le processus. Ces réactions sont légitimes, et contribuent à alourdir encore le temps nécessaire à la mise en œuvre : elles auront duré dix mois sur la Communauté de Communes.

« Et encore, dix mois en insistant le plus possible pour accélérer les procédures peu efficaces : trois réunions publiques, un cahier à disposition à l'accueil que personne ne consulte, une exposition ou peu de gens viennent si ce n'est que de façon opportune en allant à la mairie, un document à télécharger sur le site que personne ne consulte... »

Claire Accossano



Une piste de solution se trouve ici dans la modification du code de l'urbanisme, afin d'encadrer les procédures de mise en œuvre mais de manière efficace, et d'intégrer la concertation dans la loi autrement qu'à posteriori. Un ajustement de ces procédures serait alors rendu possible en fonction des différents types d'acteurs.

Illustration 4 : Un "registre de la concertation" disponible à l'accueil de la Communauté de Communes Cœur du Var est vide

3) Une légèreté excessive devient inconséquente

Être trop précis, exhaustif et réglementaire résulte donc sur un document illisible et tourné majoritairement vers l'exécution technique. Ainsi, différentes pistes existent afin de permettre l'allègement du schéma de cohérence territorial. Cependant, à l'opposé inverse, un document se limitant à quelques grandes évocations de principes stratégiques perdrait de son intérêt. En effet, les discussions entre les acteurs et les paroles prononcées resteront vaines si elles ne sont pas suivies par quelque chose de concret, une mise en œuvre permettant de transformer ces principes en un véritable projet de territoire. Si le SCoT fixe les grands principes du projet et que le PLUi est chargé de transformer ces orientations en document directement opposable, un projet ne peut pas se réduire à cette dimension réglementaire de différentes parcelles. Un document uniquement composé de « visions politiques » n'aurait aucune conséquence, et les différents acteurs se désintéresseraient petit à petit : pourquoi s'investir et fournir un travail tout en constatant qu'il n'a aucune conséquence ? Il est donc important d'aller jusqu'à la rédaction d'un document présentant des prescriptions, à la suite de la hiérarchisation des enjeux. Ces indications peuvent être plus ou moins précises, mais suffisantes pour pouvoir donner au projet de territoire sa composante principale qui le légitime par rapport à la planification traditionnelle : un résultat.

S Les évolutions de la mécanique des documents de planifications permettent de se projeter dans le futur, et de donner au SCoT un rôle stratégique léger, réactif et donc permettant de prendre en compte le lien travail-logement. Ce rôle est rendu possible par la mise en place du SRADDET. Cette affirmation peut sembler paradoxale, puisque ce document vient « concurrencer » le SCoT : une stratégie territoriale est réalisée par la Région. Cependant, le jeu d'échelle permet au schéma de cohérence territorial d'endosser un rôle de courroie stratégique. Les intercommunalités, pour être audibles, peuvent se rassembler autour d'un SCoT pour défendre les intérêts du territoire. Ce dernier peut alors être léger et cesser d'être exhaustif, puisqu'il a un objectif précis de défense d'intérêts à travers quelques enjeux émanant du territoire. La réactivité est donc possible, mais la transversalité n'est pas encore affirmée. Comment faire en sorte qu'il y ait une appropriation de la part de nombreux acteurs afin de permettre une véritable vision commune, et ainsi intégrer le lien travail-logement dans un projet de territoire ?

III/ Une ressource technique et experte : les acteurs clefs du territoire

Un SCoT peut ainsi devenir plus léger à condition de hiérarchiser ses enjeux en fonction du territoire, et surtout proposer des solutions aux contradictions soulevées afin de permettre une mise en œuvre efficace du projet. Pour cela, l'implication des acteurs clefs du territoire présente une alternative à l'ingénierie des services de l'Etat, devenue insuffisante. Cependant, le SCoT prend en général deux directions distinctes aujourd'hui : soit il est stratégique mais avec peu d'effets, soit il est réglementaire et perd son aspect stratégique. Dans les deux cas de figures, la participation des acteurs est découragée : soit par manque d'intérêt, soit par manque de lisibilité et de clarté.

1) L'innovation comme réponse aux contradictions règlement/projet

Une contradiction peut ainsi être relevée : le SCoT est à la fois un document devant gérer les contraintes normatives et être prescriptif, mais il est en même temps un projet de territoire stratégique. L'élaboration du SCoT a ainsi vocation à faire émerger une vision commune et donner de la cohérence aux territoires, mais elle doit être compatible avec des normes juridiques. Un choix s'opère alors par les acteurs responsables de l'élaboration du schéma. Le SCoT peut être conçu pour être la courroie de transmission la plus parfaite possible dans la machine juridique. Son rôle contentieux est alors exacerbé, et c'est un document technique et d'une utilité purement juridique. Cependant, la dimension projective se perd alors, et la convergence stratégique ne peut pas s'opérer, puisqu'il n'y a plus de vision partagée. Il est donc nécessaire d'allier les deux, et la marge de manœuvre se trouve souvent dans l'espace laissé par les normes supérieures. Parfois, et même - selon plusieurs rédacteurs de schéma territorial – souvent, les visions stratégiques qui émanent des discussions entre les acteurs du SCoT et les impératifs liés aux normes entrent en contradiction et en confrontation. Cependant, si cet aspect semble négatif, il peut être présenté comme une chance. En effet, R. Sennett critique dans les années 1970 l'utopie sans âme et trop parfaite des *suburbs* américaines : pour lui, le conflit permet d'engendrer la dynamique des villes¹¹¹. Si ces conflits peuvent bloquer l'avancement du projet, la résolution par une solution innovante peut permettre la diversification et ainsi le dynamisme du territoire. La recherche de solution n'est cependant pas facile, et l'innovation individuelle rejoint le processus non rationnel de la création et du génie, ce qui n'est donc pas une solution envisageable pour systématiser cette recherche. Comme il a été vu ci-avant, le travail en groupe permet une appropriation particulièrement importante de la part des acteurs participants : selon les socio psychologues D. Anzieu et J-Y Martin, le travail en groupe permet de présenter une réponse efficace à la demande d'innovation.

¹¹¹ Richard Sennett, The uses of disorder : personal identity and city life, Norton, 1970

Selon une autre conclusion effectuée lors d'un mémoire portant sur la dynamique de groupe, pour qu'un groupe fonctionne, il doit avoir une cohésion. En effet, c'est une condition nécessaire à l'existence d'un « groupe », qui tire d'ailleurs son étymologie de l'ancien provençal *grop*, « le nœud » (et probablement de *kruppa*, la « boule arrondie » en german occidental) ⁽¹¹²⁾. Sans cette cohésion, le groupe n'existe plus : « La cohésion du groupe est le résultat des forces d'attraction exercées par le groupe à l'égard de ses membres et tendant à les maintenir en son sein : d'une part le groupe lui-même est l'objet d'un besoin à satisfaire ; d'autre part il constitue pour l'individu un moyen de satisfaire des besoins dont l'origine est extérieure au groupe » ⁽¹¹³⁾. Cette cohésion permet au groupe de se mettre en danger lors de la recherche d'une décision : il se déstabilise et fait face à des contradictions et des confrontations. Pour pouvoir survivre, le groupe cherche alors à inventer de nouvelles normes afin de pouvoir faire face à ces contradictions. Le groupe peut innover.

Cette hypothèse de résolution d'une confrontation par l'innovation en passant par un travail en groupe est confirmée par un exemple dans l'élaboration du SCoT Cœur du Var. En effet, l'agriculture, et notamment la viticulture, est un élément majeur de l'économie agricole dans le Var. Or, les réservoirs de biodiversité (avec la protection notamment de la tortue d'Hermann) et les corridors correspondant afin de respecter la trame verte sont conséquents : ils couvrent pratiquement 50% du territoire. Tel qu'il est conçu, l'espace de biodiversité se traduit par la réduction voire l'interdiction toute activité productive. Or, des espaces agricoles se sont retrouvés dans ces espaces de biodiversités projetés : une contradiction s'est ainsi mise en place. La méthode utilisée par le technicien responsable du SCoT a été de réunir les acteurs concernés, de leur présenter le cadre juridique, la norme à respecter. Une solution a alors été trouvée : les réservoirs de biodiversités seront bien présents, mais ils seront en « mosaïque ». L'argumentaire avancé devant les services responsables de la biodiversité (dans ce cas précis, les services de l'Etat) était que les espèces protégées vivent dans des espaces entretenus grâce aux activités agricoles, dans certaines conditions. Les conditions ont ainsi été trouvées par les agriculteurs et des partenaires tels que la chambre d'agriculture pour permettre la cohabitation avec l'objectif de biodiversité (construction fortement régulée avec réhabilitation du petit patrimoine, préservation de l'écoulement des eaux, etc.). Le problème a été exposé, une appropriation a été faite par les acteurs, une innovation a permis de trouver une solution et aujourd'hui, ces agriculteurs ont internalisé la contrainte, et respectent donc le projet. Ce type d'exemple ne s'est pas généralisé à tous les cas de figures pour une raison pratique : ces agriculteurs sont majoritairement... des élus. Ils sont donc au courant de la constitution du SCoT, et le processus d'appropriation est donc grandement facilité. De plus, il est facile de les réunir et d'effectuer une réunion de travail.

¹¹² Naoum Dahan, Un aspect de la dynamique des groupes, Enfance et Psy, 2012

¹¹³ Didier Anzieu et Jacques-Yves Martin, La dynamique des groupes restreints, PUF, 1968

2) Une appropriation des élus nécessaire

Dans le cas de figure d'un SCoT aux procédures légères, élaboré comme document stratégique et une vision commune, la participation est alors possible. L'objectif est que l'appropriation soit effectuée par un maximum d'acteurs, afin qu'ils puissent internaliser les contraintes et ensuite modifier leurs comportements afin de pouvoir faire vivre le projet. Aujourd'hui, la participation et la concertation sont prévues par les textes législatifs, et des réunions de travail ont lieu, comme celle décrite ci-avant. Pourtant, dans la majorité des cas, ce sont souvent des réunions formelles, où la participation ne résulte pas tant d'un investissement des acteurs en place mais plutôt de l'exécution de procédures permettant de mener jusqu'à son terme l'élaboration de ce SCoT. Au niveau politique tout d'abord, peu d'élus s'investissent réellement. Ce document est vu comme une contrainte aux yeux des responsables politiques communaux. En effet, l'aspect flou et difficilement lisible du rôle du schéma de cohérence n'incite pas les décideurs politiques à s'y investir. Il n'y a pas d'opposabilité directe, sauf pour certains cas précis concernant les grandes opérations d'aménagement. Des orientations stratégiques sont discutées, mais rapidement la technicité juridique augmente, et l'aspect exhaustif des thématiques traitées complexifie la lisibilité. Un document intermédiaire se forme alors entre les principes nationaux, les grands documents de planifications, pour spécifier le cadre normatif dans lequel les PLU peuvent se développer. Etant donné qu'il n'y a pas de décision véritablement politique, de choix ayant des conséquences concrètes, mais que l'aspect normatif et technique prend le dessus, il semble logique que les élus politiques se désintéressent de ce document, et ne s'y réfèrent que lorsque le PLU est concerné : le SCoT est une contrainte.

Afin que les élus s'investissent de manière importante, il faut donc donner au SCoT un aspect politique et doter les décisions de réelles compétences. Cependant, un écueil existe dans cette logique : doter le SCoT d'une multitude de compétences reviendrait à mettre en place de facto un nouvel EPCI, dont l'échelle aurait juste augmenté. D'ailleurs, l'échelle du SCoT de Cœur du Var est celle de la Communauté de Communes, notamment dans un souci d'efficacité. Mais, dans ce cas de figure, le SCoT perd son caractère interterritorial, et son rôle de convergence de stratégie disparaît : la liberté de paroles, de discussions et la recherche d'innovation pour répondre aux enjeux issus du territoire disparaissent, et toutes les décisions sont dans la main du président de l'EPCI. Un PLUi semble alors plus approprié, puisque la vision politique est portée par le président, et l'outil le plus efficace pour mettre en œuvre cette stratégie réside dans l'aspect opposable du Plan Local d'Urbanisme. De plus, dans le cadre de la mécanique SRADDET/SCoT/PLUi, le SCoT est considéré comme un outil de l'intercommunalité pour être audible par la Région. Si les élus ont un intérêt clairement défini, ils auront plus tendance à s'investir.

3) Une participation des acteurs clefs permet d'apporter des réponses efficaces

Un investissement de la part des élus est nécessaire, puisque leur rôle est de prendre la décision finale. Seulement, la participation d'un maximum d'acteurs est nécessaire afin de pouvoir multiplier les paramètres pris en compte et permettre l'appropriation donc le bon fonctionnement du projet territorial. Pour cela, d'autres acteurs, institutionnels ou économiques, peuvent être pris en compte. En effet, ils peuvent apporter des solutions précises et éprouvées. Que ce soient des professionnels qui possèdent une expertise empirique, une expérience de terrain, ou des partenaires tels que des agences d'urbanismes qui savent utiliser des outils théoriques d'analyse tels que les statistiques et l'analyse scientifique du territoire, et organiser la connaissance afin de hiérarchiser les priorités, ces acteurs apportent un traitement très précis de certaines thématiques, et contribuent ainsi à construire des propositions de réponses élaborées. Si cette vision d'expert est au dépend d'une vision globale, organiser des réunions de travail permet ainsi de confronter différentes visions et de faire prendre conscience à chaque acteur de contraintes extérieures à leur domaine de connaissance. Comme cela est décrit dans l'ouvrage de J-Y Martin et D. Anzieu, ce travail en groupe permet d'avoir une forte composante d'innovation. D'autres acteurs clefs peuvent être mobilisés, comme les réunions réalisées par C. Accossano concernant les surfaces agricoles comprises dans les réservoirs de biodiversités. Ainsi, mettre autour de la table des acteurs, tels que le Dr F. Bonin vétérinaire du « village des tortues » engagé dans la protection des tortues d'Hermann et les exploitants des parcelles de viticulture, a permis de dégager une solution innovante d'un réservoir de biodiversité en « mosaïque », basé sur la complémentarité des besoins des tortues et des agriculteurs. Ces partenaires clefs doivent ne s'investissent que s'ils sont intéressés par la défense de leurs intérêts, puisque le temps ainsi mis à disposition est en concurrence avec du temps qui pourrait être dédié à leur activité.

La rencontre de ces acteurs se fait donc au cours de l'élaboration du schéma territorial, et des solutions sont trouvées lors de ces réunions. Elles ne peuvent donc pas être organisées avec précision en amont du processus, et demandent une adaptabilité dans leur déroulement. Cependant, si la participation est prévue dans la loi, elle est très restrictive et semble peu adaptée. Les modalités de concertation¹¹⁴ doivent en effet être décidées en amont du processus d'élaboration. C'est donc des modalités rigides qui sont mises en place, et tendent à être de moins en moins adaptées au cours de l'avancement de la formation du document. Si une base de fonctionnement pour la concertation peut être décidée en amont, il est nécessaire de pouvoir facilement la faire évoluer, afin de pouvoir choisir des formats différents si le nombre d'acteur fluctue, s'il y a un besoin de consultation ou une véritable recherche de prise de décision, si la nature des acteurs se différencie en fonction de l'évolution de la réponse apportée à une problématique...

¹¹⁴ L.143-17 du Code de l'Urbanisme

Le frottement entre les aspects règlementaires et stratégiques peut être considéré comme une contrainte permettant de légitimer la participation des principaux acteurs : pour un document de qualité, il faut confronter différents points de vue professionnels et trouver des solutions efficaces. Cependant, si cette expertise est importante, elle n'est pas suffisante pour mettre en place un projet de territoire prenant en compte le lien travail-logement. En effet, ce lien est diffus et chaque individu possède son propre système comportemental. Pour qu'il y ait un véritable projet mis en œuvre et respecté, il faut que les contraintes générées par ce dernier soient internalisées par un maximum d'individus. Quelles pistes existent aujourd'hui pour permettre une participation citoyenne de la manière la plus large possible ?

IV/ Une participation citoyenne pour intégrer pleinement le lien travail-logement

Le thème de la participation en urbanisme et en planification est une problématique contemporaine. La réflexion portée ici ne porte pas uniquement sur la participation à grande échelle, mais à une participation dans le cadre d'un SCoT stratégique permettant de défendre les intérêts d'un territoire. L'objectif d'un tel processus est de prendre en compte le lien travail-logement dans un projet de territoire, et un moyen trouvé est d'inciter les individus à internaliser des contraintes pour permettre ce projet. La participation des acteurs « experts » permet d'apporter une innovation et des réponses avisées, cependant elle ne suffit pas à provoquer l'évolution d'un grand nombre de comportements. Une mobilisation à grande échelle est donc nécessaire.

1) L'échelle du projet, un écueil pour la participation ?

Pour que le lien travail-logement soit efficacement pris en compte, il est nécessaire qu'il y ait un investissement personnel d'un maximum d'acteur. En effet, chaque individu étant de plus en plus autonome, sa participation, son appropriation, l'internalisation des contraintes, l'investissement dans une vision commune et donc la possibilité d'un projet ayant une conséquence sur le lien étudié sont des étapes obligatoires. La pratique de la participation citoyenne est un thème de plus en plus institutionnalisé et pratiqué, ce qui offre une possibilité de retour d'expérience. H. Nez¹¹⁵, faisant une conclusion de sa thèse portant sur l'urbanisme participatif, dresse ce constat : il existe un phénomène de vase communicant entre l'échelle des projets et le degré de la prise en compte des décisions des citoyens. Les projets de petites échelles ont tendance à être participatifs, avec un budget dédié et une véritable prise de décision de la part des citoyens. D'une autre part, les projets de grandes échelles ont tendance à être consultatifs, avec une participation citoyenne reléguée au second plan et l'absence de budget dédié. Deux exemples sont cités : d'une part, la ville de Cordoue consacre 4% de son budget aux processus participatifs. Cela signifie que les citoyens ont un pouvoir de décision. Cependant, la part du budget étant faible, lorsque le projet atteint une certaine échelle, les citoyens ne sont plus pris en compte : ils ne pèsent pas assez lourd, financièrement parlant, pour pouvoir prétendre à avoir un pouvoir de décision. D'autre part, la ville de Paris a ouvert son processus d'élaboration de projet à grande échelle comme la ZAC Paris Rive Gauche : de nombreuses réunions d'informations et réunions publiques ont été organisées. Les citoyens ont donc été pris en compte, mais sans qu'ils n'aient pour autant de véritable pouvoir de décision : c'est de l'urbanisme consultatif. Le projet de territoire d'un

¹¹⁵ Héloïse Nez, Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 8/Universidad Autónoma de Barcelona, 2010

SCoT, tel qu'il a été décrit dans ce mémoire, concerne une grande échelle : est-ce pour autant que les citoyens ne peuvent pas avoir de pouvoir de décision, ne peuvent pas s'investir dans ce projet et en conséquence ne modifieront pas leurs comportements, ce qui signifie que le lien logement-travail est condamné à rester une masse nébuleuse de juxtapositions de comportement irréguliers ? Des pistes de solutions existent et certaines ont même fait leurs preuves, comme les recours juridiques.

La démarche consultative de la ZAC Paris Rive Gauche a eu des conséquences, comme par exemple la création du collectif des « Frigos de Paris ». Lors d'une visite des locaux, le président de l'association des Frigos déclarait ainsi fièrement qu'ils avaient modifié la trame si régulière du plan quadrillé de C. de Portzamparc, et que la seule rue courbe du plan masse a été tracée afin de pouvoir conserver ces anciens frigos. Cela signifie qu'un recours judiciaire a mis en place un rapport de force qui a, au travers d'une association, obligé à la prise en compte des citoyens dans un projet de grande ampleur.

Ce type de participation, si elle peut sembler un peu « dure », fonctionne. Il faut cependant un investissement important de la part d'un certain nombre de citoyens, et surtout un système de représentativité *via* une association. Aujourd'hui, cela ne permet pas une participation efficace d'un grand nombre d'acteurs.

2) Une troisième voie basée sur l'expérience des ateliers organisés à Cœur du Var

Une autre piste peut être suivie, en prenant exemple sur les ateliers réalisés pour l'ouverture de la salle de coworking de Cœur du Var. Afin d'inciter à une participation, un processus a été mis en place afin de donner un rôle aux citoyens dans le pouvoir de décisions. Pour cela, une négociation et des discussions avec le président de la Communauté de Communes ont été menées en amont de ces ateliers. Il n'était pas question de donner pleins pouvoirs aux acteurs prenant part à l'atelier. En effet, de manière générale, une conception très « républicaine » de la politique a été constatée lors de différentes discussions qui ont pu avoir lieu au cours de l'élaboration du processus : l' élu et lui seul à la légitimité de la prise de décision finale, puisqu'il est passé par le système de suffrage universel. Si cette affirmation est à modérer, notamment dans le cadre d'une intercommunalité, c'est la vision majoritairement partagée en France. En effet, en discutant avec d'autres personnes n'ayant aucun lien avec cette structure publique, le fait que l' élu ait le pouvoir de décision final est globalement partagé. De plus, lors de la présentation de l'atelier devant les futurs coworkers et donc acteurs de l'aménagement de la salle, l'idée que l' élu ait la décision finale semblait être une évidence ! Afin d'effectuer une réelle participation suscitant un investissement personnel de la part d'un maximum d'acteur, un système de propositions a été effectué. Par exemple, concernant, le nom de la salle, il était logique pour le président de décider de ce nom. Finalement, il a accepté de choisir un nom dans une liste de cinq propositions, préalablement

constituée par les futurs coworkers. Ainsi, ces acteurs ont travaillé durant une heure afin de trouver un consensus sur une liste de noms pour la future salle (« L'Oasis, OpenWorCoeur, La Source, Le Tarmac, L'EcoLab »). Cette liste a ensuite été présentée au Président de Cœur du Var, M. J-L. Longour, qui a décidé que ce serait « Le Tarmac ». Cette décision a ensuite été dévoilée lors d'un deuxième atelier participatif. Les différents membres du groupe, incluant ceux qui n'étaient pas présents lors de la première réunion, ont considéré cette décision comme émanant du groupe, et l'ont internalisée. Personne n'a esquissé de contestation, et le travail sur l'aménagement de la salle s'est effectué sur le thème du « Tarmac » : la décision et les contraintes ont été internalisées, les comportements se sont adaptés.

Ce type de fonctionnement de groupes de citoyens qui proposent une liste aux décideurs politiques peut-il fonctionner à l'échelle du SCoT ? La question de la participation à une telle échelle est complexe, mais de nombreuses solutions se développent : des processus tels que le forum ouvert (comme par exemple ceux pratiqués à l'occasion de la COP21 en 2015) ainsi que la méthode Spiral peuvent être mis en place, d'autant plus que les modalités de participations peuvent être différentes selon les SCoT.

3) La fréquentation comme élément fondamental

Tout d'abord, la question de la fréquentation est fondamentale : sans acteurs participants, il ne peut y avoir concertation. La dépolitisation de la société, qui tend à abaisser la fréquentation de ce genre d'initiative, peut être opposée à cette initiative de concertation à grande échelle. Cependant, cet argument n'est pas tout à fait exact : si le taux d'abstention augmente de manière substantielle, cela ne signifie pas que le désir de vision commune n'existe plus. Parmi de multiple exemple, en 2017, un processus de participation s'est déroulé à Roubaix, à propos de la rénovation de quartiers. S'il a petit à petit été déserté, avec le sentiment de ne pas être pris en compte par les pouvoirs publics¹¹⁶, il a été très fréquenté à ses débuts. De plus, les mouvements dit « des places » (des « Indignés » espagnols aux « Nuit Debout » française en passant par « Occupy Wall Street » aux Etats Unis d'Amérique) témoigne d'une capacité de mobilisation importante. Une critique peut alors être avancée concernant la sociologie sélective de ces mouvements. Cependant elle semble trop faible pour contredire une capacité de mobilisation de manière générale¹¹⁷. De plus d'autres mouvements de moindre ampleur concernent une sociologie totalement différente¹¹⁸. Qu'est ce qui a provoqué cette fréquentation ? Tout d'abord, selon l'adage populaire, « la foule attire la foule » : des personnes interrogées sur leur présence lors de ces événements répondent

¹¹⁶ Claire Chaudière, A Roubaix, Abstention ne veut pas dire dépolitisation, France Inter, 6 avril 2017

¹¹⁷ Vigielabe, Le mouvement Nuit Debout est plus représentatif qu'on ne le pense, Elabe, mai 2016

¹¹⁸ Agathe Ranc, Les veilleurs s'invitent à Nuit Debout, et ils ne sont pas les bienvenus, L'Obs, 05 juin 2016

« on est là parce qu'il y a du monde »¹¹⁹. Dans le cas de Nuit Debout, la sociologue M. Otero attribue la fréquentation à la liberté de parole : « il y a peu d'endroits où les gens peuvent s'exprimer ainsi »¹²⁰. Cela coïncide avec la condition de base nécessaire à la cohésion d'un groupe selon D. Anzieu et J-Y Martin : chaque membre du groupe doit avoir la conviction intime que son espace de liberté est respecté. Cependant, si cet espace de liberté est respecté au maximum, cela signifie que l'investissement du membre dans le groupe est au minimum : au principe du groupe est justement de se mettre en difficulté afin de trouver des solutions en innovant.

4) La nécessité d'un lieu géographique dédié pour permettre l'émergence de scénarios

D'autre part, de tels mouvements existent car il y a la présence d'un lieu géographique ouvert et libre : une place publique. Cette information est très importante, puisqu'elle permet une représentativité du groupe, et de nouveau cette conviction que la liberté est respectée : « je peux partir ou venir si je le veux ». Des incidents tels que l'expulsion de A. Finkielkraut à Nuit Debout de Paris par le service d'ordre organisé par l'association a d'ailleurs fortement contribué à discréditer le mouvement aux yeux de l'opinion publique : n'entre pas qui veux. Un encadrement de ce lieu public est donc nécessaire par un service d'ordre neutre. De manière plus large, un encadrement est nécessaire. En effet, si chacun peut s'exprimer, il faut que cela soit matériellement possible.

Lors des grandes affluences sur la place de la République, une organisation était réalisée par des volontaires. Durant la journée, un groupe de trois ou quatre personnes se chargeait de monter des tentes aux côtés de l'estrade, de la couvrir si de la pluie était prévue, et surtout de mettre en place la logistique nécessaire au bon fonctionnement du micro et des enceintes. Durant le repas du midi, un autre groupe de cinq ou six personnes se réunissait autour d'un café afin de s'organiser et à distribuer les rôles : une personne se chargeait de surveiller le temps maximal de parole (une minute trente) pour qu'un maximum de personne puisse parler. Une autre personne se chargeait de dessiner au sol les allées pour pouvoir circuler dans la foule et se chargeait ensuite de surveiller la sécurité sur l'estrade (qui avait tendance à être envahie). Deux personnes, en général les volontaires les plus récents, se chargeaient de circuler dans la foule afin de prendre un ordre de passage pour les personnes voulant s'exprimer. Un autre volontaire se chargeait lui d'être à l'arrière de l'estrade pour encadrer les caméras et appareils photos trop invasifs, et pour faire le lien avec le reste de la place (si une commission avait besoin d'un temps de parole par exemple, ou qu'un événement inattendu se produisait comme la venue non prévue de Y. Varoufakis, ce qui a tendance à

¹¹⁹ Aude Lorriaux, Il y a deux Nuit Debout sur la place de la république, Slate, 28 avril 2016

¹²⁰ Propos de Mariana Otero recueillis par Catherine Marin, « Reprendre la parole, c'est reprendre le pouvoir », 17 octobre 2017, Reporterre

déstabiliser l'assemblée et nécessite la mise en place d'un espace faisant office de point presse improvisé à l'écart du lieu de parole). Enfin, une dernière personne s'occupait du micro, le distribuait et s'occupait de passer les annonces obligatoires (comme les horaires de mise à disposition du matériel de son, les demandes pour respecter les couloirs de circulations, etc.). Si cet exemple de logistique n'est nécessaire qu'en cas de grande affluence, un encadrement, une logistique et une animation des prises de paroles est nécessaire.

Ce lieu géographique doit donc être un minimum aménagé, et la présence d'au moins un animateur est nécessaire.

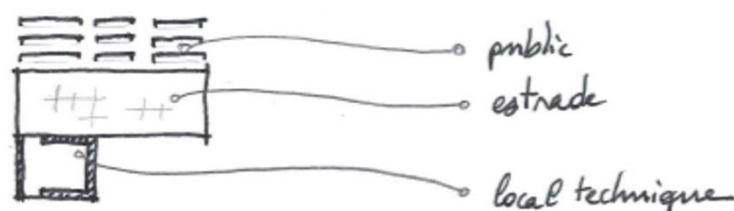


Illustration 5 : Une estrade permet une prise de parole spontanée, mais un espace technique et un animateur doivent être présent.

La caractéristique principale du lien travail-logement étant la faible cohérence, la fréquentation représentative de ce lieu ne peut se faire qu'à condition de pouvoir accueillir tous les systèmes d'organisations personnelles possibles : de l'ouvrier ayant des horaires fixes à l'entrepreneur soucieux de s'exprimer entre midi et deux, de l'étudiant voulant argumenter tard dans la nuit au conducteur « Uber » faisant une pause au petit matin en revenant d'une séance de travail, chaque individu tend à avoir sa propre organisation. En poussant au maximum cet aspect, il est nécessaire que cet espace soit disponible et opérationnel à toute heure.

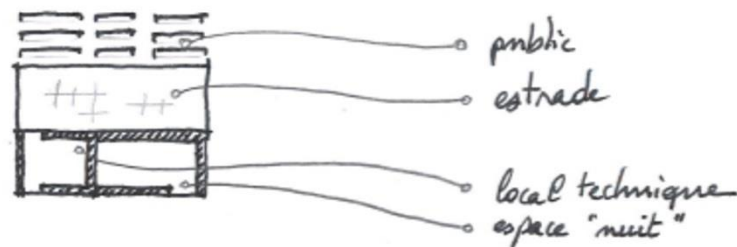


Illustration 6 : La présence d'un animateur de nuit doit être possible

Afin que ces prises de parole aient une conséquence, la formation de groupes de discussions est nécessaire. Ici encore cela fonctionnait de manière spontanée lors des journées « Nuit Debout ». Sans aucun cadre, uniquement par affinité des idées, des groupes se formaient autour de problématique ou de thématiques, et une personne se chargeait de prendre des notes afin de laisser une trace écrite. Ces groupes fonctionnaient plus ou moins bien : certains étaient éphémères et ne duraient qu'une heure ou deux, mais d'autres s'organisaient et se structuraient, jusqu'à construire un stand de discussion avec des supports de débats. Ce type de comportement à l'avantage de laisser encore une liberté conséquente aux individus, mais le processus de groupe restreint est enclenché : il y a une prise de conscience de contraintes à prendre en compte et de contradictions à solutionner, sous peine de non existence de ce groupe. Si la liberté est encore pleinement respectée, il y a une opportunité pour l'individu de s'investir et d'entrer dans une logique de débats et de consensus, au risque d'adapter cette liberté et donc son comportement au nom de la cohérence du groupe.

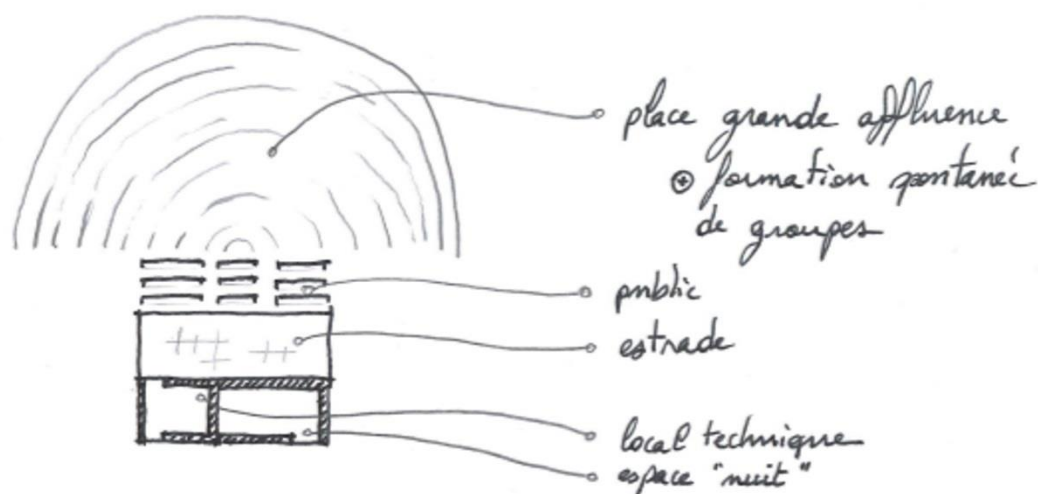


Illustration 7 : Une place élargie offre la générosité d'espace nécessaire à la formation spontanée de groupes de discussions

C'est ici que la critique la plus évidente concernant « Nuit Debout » trouve sa place : le respect de la liberté de chacun nuit à la production du groupe. En effet, ces mouvements peuvent muter en organisations hiérarchisées, avec l'exemple de « Podemos » en Espagne, ou bien ils peuvent s'essouffler, comme par exemple « Nuit Debout ». Le passage de la liberté la plus totale au travail en groupe et les consensus qu'il demande peut être encadré par un facilitateur, qui serait à disposition afin d'encadrer un groupe de discussion qui aurait décidé de se transformer en groupe de production, ayant pour ambition d'écrire un scénario. Ce technicien n'aurait pas pour mission de prendre position, mais d'informer le groupe des normes supérieures à respecter, des grands principes nationaux de l'urbanisme, des particularités concernant les différentes intercommunalités du SCoT. De plus, un diagnostic territorial « classique », basé sur une analyse scientifique peut être à disposition, et résumé par l'animateur du groupe. Enfin, un répertoire d'acteurs clefs peut être mis à disposition, afin qu'ils participent à aider à la résolution de conflits et trouver des solutions innovantes. Ainsi les différents groupes spontanés peuvent avoir accès à un agenda permettant d'organiser ces réunions de travail.

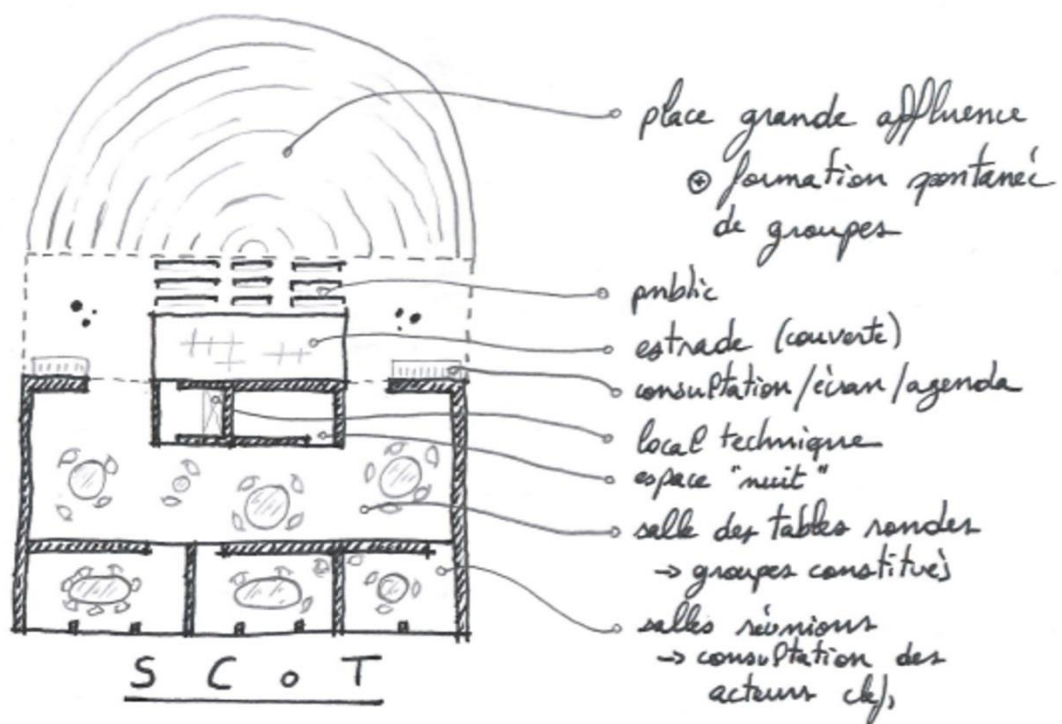


Illustration 8 : Le rôle du technicien est d'animer les groupes constitués afin de rendre possible l'élaboration d'un scénario de prospective

Des scénarios peuvent ainsi être conçus et rédigés au cours de ces discussions. Si un grand nombre de scénarios sont rédigés, une hiérarchisation peut être demandée par consultation sur un espace dématérialisé par exemple, afin de constituer une liste de quelques scénarios les plus pertinents. La critique portant sur le vote électronique est ici affaiblie par l'enjeu du vote : celui-ci ne concerne pas directement un enjeu politique, mais de la constitution d'une liste qui sera ensuite soumise à un décideur politique. L'aspect technique doit pour autant être approfondi afin de mettre en place une certaine confiance.

Sur la base du scénario sélectionné par les décideurs politiques, la constitution transparente d'un projet de territoire sur la même base de participation par recommandation servira d'outil de négociation avec la Région. La prise en compte de l'enjeu étudié, le lien emploi-logement, n'est donc pas forcément au centre de ce type de projet de territoire. Cependant, la solution présentée ici rend possible cette prise en compte, avec une multiplication des paramètres *via* la participation de nombreux acteurs et donc un travail en transversalité des sources.

Cette proposition, basée notamment sur des observations empiriques, fait une jonction entre le cadre théorique du SCoT et un ancrage territorial et spatial. Si un tel dispositif est difficilement imaginable dans les conditions actuelles, la grande échelle du futur SCoT peut permettre d'atteindre un « seuil critique », et ainsi créer une émulation permettant de répondre à la principale caractéristique de la participation : la fréquentation. Cependant, le travail du technicien et animateur de ce lieu et de ce processus est fondamental, puisqu'il est l'élément permettant la concrétisation des propositions esquissées lors des discussions. Cette caractéristique permet de convaincre chaque individu que leur zone de liberté est respectée, et qu'il est *possible* de s'investir : l'adhérence au projet sera importante.

Conclusion

Les évolutions des documents de planifications semblent amener le SCoT à être de moins en moins légitime. De plus, sa relation avec le SRADDET et le PLUi est complexe. Une des possibilités est qu'il se fasse englober dans le SRADDET pour sa partie stratégique, et dans le PLUi pour sa partie règlementaire. Cependant, son essence est politique et supraterritoriale, et sa vocation est de mettre en place une stratégie sur une base d'intérêt plus que d'obligations. En effet, ces dernières ont tendance à le déporter, d'un côté vers le contentieux pour l'aspect normatif, d'un autre côté vers l'illisibilité pour l'aspect exhaustif des nombreuses thématiques, ainsi que des partenaires de concertations imposés. Si la région et l'intercommunalité se dotent de documents avec un fort aspect normatif, le SCoT en tant que document support pour la définition d'une stratégie commune n'est donc pas remis en cause. Il peut même gagner en importance : plutôt que d'être la courroie de transmission normative, il peut devenir une plateforme gérant les processus descendants et ascendants provenant de la région d'une part, et d'un regroupement d'intercommunalités d'autre part. En effet, la prise en compte du lien travail-logement n'a pas été décrite dans ce mémoire par une nouvelle législation ou une nouvelle norme le concernant, mais plutôt comme un processus permettant l'appropriation d'un maximum d'acteurs, avec comme objectif final de modifier les comportements de ces acteurs et de permettre une vision commune. Le SCoT semble donc être un document adapté, sous réserve qu'il se libère de ses aspects juridiquement lourds et normatifs, qui peuvent être relégués aux documents régionaux et intercommunaux. Cependant, un aspect opérationnel doit être présent, et les compétences et prescriptions ciblées et relatives à un enjeu précis émanant du territoire doivent être prévues. Enfin, le cadre physique dans lequel se déroule la concertation et la définition des scénarios de prospective et du projet de territoire semble être important. En effet, la multiplication des paramètres est ici considérée à travers la multiplication des acteurs : la base est donc l'être humain, qui a besoin d'être stimulé pour s'investir, ce qui passe par un environnement dynamique.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La question de la prise en compte du lien travail-logement dans les documents de planifications pose finalement la question de la planification contemporaine elle-même, notamment par la possibilité ou non d'effectuer un travail de prospective aujourd'hui. Le contexte changeant et l'atomisation des organisations personnelles concernant le système vie privée/vie professionnelle mettent à mal cette pratique, qui consiste à utiliser des clefs de lectures pour pouvoir préparer le futur. Face à cette vaste question, une piste a été explorée dans ce mémoire, en renversant finalement le phénomène d'individualisation : puisque chaque personne décide de son propre comportement, c'est ce dernier qui doit permettre une vision commune. Ce phénomène d'appropriation du projet passe ici par une participation à large échelle, sous couvert de cette affirmation : un individu accepte une décision commune s'il est *persuadé* qu'il est possible pour lui d'influencer son élaboration. L'objet de la troisième partie se base donc sur ce principe, et essaye de l'intégrer au SCoT. Ce schéma territorial prendrait alors corps dans une spatialisation concrète, un lieu géographique où chacun est invité à se rendre, et où les dispositifs et les moyens techniques sont présents pour construire une véritable proposition. En effet, afin que ce travail tende à être plausible, il s'est appuyé sur l'expérience de participation effectuée au cours de ce stage : les futurs coworkers sont invités à élaborer une liste de propositions qui est ensuite présentée à un élu, et ce dernier reste responsable de la décision finale. Le fonctionnement lors de l'élaboration de ce SCoT reprendrait le même principe : afin de décider d'une vision commune et d'un objectif à long terme, chaque citoyen peut spontanément constituer un groupe et élaborer un scénario. La liste des scénarios est ensuite rendue publique puis présentée à l'élu, qui en choisit un pour défendre les intérêts du territoire à travers un projet.

Respecter le système politique représentatif peut sembler anecdotique, dans ce type d'exercice universitaire. Cependant, sa modification est un autre sujet. L'objet est plutôt de montrer ici qu'il est possible de procéder d'une manière plus « douce », en passant par des listes de propositions. En effet, l'objectif n'est pas de discuter du degré de l'importance décisionnelle du citoyen, mais de se soucier de la prise en compte du lien travail-logement dans un document de planification. Pour cela, la piste présentée est de se conformer aux principes universels revendiqués par la classe créative en répondant au besoin d'émancipation individuelle. De manière un peu cynique, la situation ainsi proposée est d'utiliser cette recherche de liberté pour provoquer un investissement personnel, aussi minime qu'il soit, afin de permettre un alignement global des comportements sur le projet de territoire. Une internalisation des contraintes peut alors s'opérer, et le lien travail-logement peut ainsi être pris en compte. En effet, il est fort probable que la large majorité des personnes fassent plutôt de ce lieu un espace de détente, le week-end par exemple, pour venir écouter ou parler devant le public, esquisser un travail de scénario tout au plus, mais sans aller plus loin, tout en se disant qu'elles le pourraient.

ANNEXES

Projection possible d'un SCoT en perspective



Ce qui est plus compliqué aujourd'hui c'est le fait que ça soit plus impliqué l'un dans l'autre, ça nous pose des problèmes parce qu'on pose des zonages et des règlements.

Et la temporalité c'est aussi un problème. Le temps d'élaboration d'un document de planification et la projection... C'est-à-dire qu'on est trop long à monter nos documents de planification, ce qui fait que ça change tellement vite dans la société, on n'arrive pas à s'adapter suffisamment vite, parce qu'en terme de procédures on est trop lent.

Et deuxièmement on se projette... Avant on arrivait à se projeter, la vraie planification c'était dans de la prospective, on arrivait à se projeter à cinquante ans. Aujourd'hui on est obligé de réduire ce temps parce qu'on a les chances de faire tout faux si on se projette à cinquante ans. Donc on est obligé de réduire ces temporalités là et de dire qu'aujourd'hui on se projette à dix, vingt ans. On peut tenter la prospective pour se faire plaisir, loin, mais là on est dans du doc de recherche, on n'est pas dans de la planification.

Quelqu'un qui ferait de la prospective à 50 ans, il n'arriverait pas à la mettre dans de la planification ?

Ça permet d'envisager, pour ceux qui sont sur le terrain et qui font du PLU ou du SCOT, ça leur permet de se projeter en disant : voilà un futur possible, mais c'est UN futur possible. Et du coup ça veut dire qu'au niveau des documents de planification, on doit laisser une porte ouverte pour ne pas fermer la porte de ce futur-là. On ne peut pas l'anticiper concrètement, de manière réelle. On ne peut pas tout de suite dire : ça, je le transpose dans mon doc de planif. Ce n'est pas gérable, car ce sont des temps qui ne sont pas les mêmes. Si on faisait ça, on ne répondrait pas aux besoins d'aujourd'hui, or nous on est d'abord dans les besoins d'aujourd'hui, on est d'abord dans les dix ans.

Du coup, comment laisser les portes ouvertes tout en répondant aux besoins d'aujourd'hui ?

C'est l'exercice. C'est se réinterroger. Tu vas essayer de répondre à 10, 15 ans à tes besoins ceux qui sont connus, par ton diag. Donc ce que tu as fait avant toi, la socio ... Donc là, à 10/15 ans on essaye de répondre à ces besoins. Et après on réinterroge ce qu'on a posé. Une fois que t'as posé ça, que tu essayes de répondre à ces besoins, je réinterroge par rapport à cette prospective à plus long terme : « est ce que ce que j'ai écrit empêche que l'avenir se déroule comme ça, ou va bloquer, va être une contrainte ou au contraire, ce que j'ai écrit aujourd'hui n'impacte pas ce futur possible ». Si tu veux être très concret, transports. J'imagine ma ville, je l'ai vécu en tout voitures, je supprime le tram, je vends les emprises, je construis dessus. Aujourd'hui, j'ai une emprise ferroviaire qui s'appelle Carnoule-Gardane, c'est de la prospective à ce que tu veux. C'est-à-dire que moi, dans mes besoins, je n'ai pas objectivement besoin de cette ligne en termes de transports. Mais dans le SCOT, on écrit qu'on doit préserver les emprises foncières. Puis stop, pas plus, mais je préserve l'avenir. Je ne sais pas de quoi demain sera fait. Peut-être que demain, cette ligne aura un intérêt, mais aujourd'hui elle n'en a aucun en termes de déplacement. Mais je regarde loin, et c'est bête de perdre ça car on a du recul sur des choses qu'on a ratées avant.

Et si on répond : « oui mais on a besoin de ces emplacements pour construire du logement social ? »

Là c'est de l'arbitrage politique. Il y a des priorités. Sur la ligne Carnoules Gardane, il n'y a pas cet enjeu-là, puisqu'on arrive à le satisfaire ailleurs et d'une meilleure manière. Donc c'est d'abord je réponds aux besoins d'aujourd'hui. Si je dois marcher sur mes emprises, je marche sur mes emprises, et après je réinterroge : « je marche sur mes emprises, qu'est-ce que ça fait ça bloque l'avenir ou ça l'ouvre ? Ce qui est certain, c'est que je ne pourrai plus jamais rouvrir cette ligne. » Sauf à grand renfort d'argent public pour remobiliser du foncier ou autre chose. Je te donne un exemple, j'ai vécu ça dans le 06 : Grasse. C'est une ville perchée, très pentue, le centre-ville est en haut et la gare est tout en bas. Entre la gare et le centre-ville, historiquement il y avait un funiculaire. Vu l'urbanisation du 06, il n'y a plus aucune emprise. S'il suffit d'ouvrir les emprises, on réouvre la gare et il n'y a pas de problème. On réouvre la gare en 2004, on recherche à faire du lien entre le centre-ville et la gare : impossible. Donc comment on fait, on arrive à en faire de projets de téléphérique, il faut racheter des emprises, ça coûte un œil et ça ne se fera jamais, parce qu'on n'a pas les moyens et que l'argent public c'est terminé. Ces projets-là, tu vas les faire dans des villes à Courchevel, dans des villes qui ont du pognon. Mais dès que tu ne vas pas être dans une ville qui est dans l'hyper-haut du panier, le projet ne se fera pas. Le problème est que le projet est tellement cher dans ces régions-là, que ça vient concurrencer le projet. Donc ce projet ne se réalisera pas puisque les autres sont tellement financièrement plus rentable qu'on laisse tomber : là j'oublie l'avenir.

Donc en fait c'est poser les enjeux d'aujourd'hui, en rapport avec les enjeux de demain. Après, comme je te dis, cette ligne ne servira peut-être jamais. Mais juste je ne ferme pas la porte.

Comment on est passé d'un zonage avec prospective à 50 ans, dans une société lisible, à une situation bloquée ? Où est-ce que ça a buggé ?

Parce que les changements sociaux sont beaucoup plus rapides qu'avant. On arrivait à planifier à 50 ans. Il y avait ce qu'on appelait des schémas directeurs. L'Etat faisait des schémas directeurs. Un schéma directeur c'est presque gravé dans le marbre. Les pressions n'étaient pas les mêmes, et ça bougeait beaucoup moins vite, en tout cas pour nos territoires. Il y a des territoires comme dans le centre de la France, ce n'est pas pareil. Il n'y a pas les mêmes logiques parce que les mouvements sociaux ne sont pas les mêmes : la croissance démographique n'est pas la même, les enjeux ne sont pas les mêmes. Mais dès que tu vas dans des pôles tels que le littoral, la montagne sur des points clefs, les grandes métropoles... tous ces axes là, ça bouge tellement vite, il y a tellement d'enjeux de développement économique, de croissance démographique, de pressions en tout genre que tu n'arrives plus à anticiper ces éléments-là. Par exemple, on n'a pas anticipé le drive. Le schéma tradi, c'est on a un centre-ville, la périphérie qui se développe, on passe du centre-ville à la périphérie, le centre se paupérise... Donc après tu planifiais comme ça, le discours consistait à dire qu'on allait développer le centre et arrêter de faire en périphérie. Mais le coup du drive, on n'a pas vu le l'entrepôt avec la bagnole qui s'arrête devant. C'était le modèle de l'hyper marché, mais il a muté, terminé aujourd'hui. Le numérique c'est pareil, on a pas du tout anticipé le

numérique. Autant le drive, c'est un épiphénomène, mais le numérique change tout dans les relations sociales, et donc ça change tout dans l'urbanisme. Dans ton fameux lien entre logement travail, c'est concerné, ça a complètement changé. Les temporalités aussi : tu communique en temps réel maintenant. Je décide de m'installer, j'ouvre un site sur internet et je suis commerçant. Ce qui fait que tout ce qui est administratif, nous, ça a du mal à suivre. On a des procédures qui ne suivent pas, on a même du mal à passer à la dématérialisation.

Selon toi, ça serait vraiment la dimension temporelle des procédures qui serait à faire évoluer ?

Ce qu'il faut faire évoluer c'est la différence du temps qu'on met au niveau urbain et ce qui se passe dans la vie... réelle. C'est la différence entre les deux qui pose un problème, c'est qu'on n'avance pas au même rythme. L'autre problème, c'est que comme on est pressé par le temps et qu'on veut aller vite sur nos documents parce qu'on sait que les procédures sont tellement longues, qu'on en sacrifie la partie qu'il ne faut pas sacrifier, c'est-à-dire le diagnostic.

Parce que si tu fais un très bon diagnostic, après tu as des options politiques. Si ton diagnostic est très clair comme on le disait tout à l'heure : « j'ai un foncier, c'est le seul endroit où je peux faire du logement social, mais c'est aussi l'emprise de ma voirie » Là c'est un choix politique. Tu as fait ton diag, l'option A c'est je mets telle priorité, l'option B c'est telle priorité. Là c'est un choix politique.

Il y a un autre problème alors, c'est que le choix politique, il est dans le temps court. Six ans, un mandat. Ça aussi, le rythme des élections joue, pour nous, sur la planif. L'urbanisme, ce sont des décisions politiques.

Est-ce que c'est une différence de vitesse entre la constitution des documents et le changement de la société, ou alors des choix politiques qui ne savent pas être à long terme ?

C'est une question de mandat en fait. Tu peux te projeter à long terme, mais si tu n'es pas réélu... L'idéal serait qu'on arrive à produire le document, et qu'on le mette en œuvre dans un mandat. Souvent, on produit le document, et il est mis en œuvre par le suivant. Même chose qu'au niveau national : on a des résultats, on dit bravo machin or c'est celui d'avant... Un doc de planif, nous on a commencé en 2009 attribution bureau d'étude 2010, approbation 2016 ! Six ans.

Alors le seul moyen de faire un doc d'urba rapidement, en production, c'est d'avoir un hyper bon diagnostic, et un élu qui sait ce qu'il veut. Voilà. Ça, c'est les clefs. C'est là dans le doc d'urba, il faut absolument que tu parles du politique, car à un moment donné, l'urba c'est des choix politiques. Le choix politique local se restreint, car il y a des lois nationales qui l'encadre, comme ALUR. Mais ça reste des choix politiques que ce soit national ou local...

Cela signifie qu'il faut faire un très bon diag. Et qu'il y a des choses entre le diag et le choix de l'élu qui ralentissent la procédure et qui la fourvoie.

En fait ce qui est long, c'est la phase finale déjà. Rien qu'en le moment où tu as dit « j'ai mon projet fini, et le moment où tu l'appliques il se passe presque un mois, ou tu fais des

procédures de concertation, PPA... où là c'est l'association, la concertation... C'est bien officiellement c'est pour associer des gens. C'est ça le principe, c'est la concertation publique. Mais ça, ça prend un an, à la fin. De plus, c'est à posteriori, et ça se joue pendant, pas après. Et cette procédure, pour moi c'est une mascarade de concertation. C'est-à-dire qu'entre le moment où le document est fini, et où tu peux l'appliquer, il ne se passe rien.

Donc ça n'est pas tant dans le manque de lisibilité des rapports sociaux aujourd'hui, le fait qu'il n'y ait pas de vrai groupe social, mais plus la vitesse de mise en œuvre ?

Les deux jouent. Parce que le manque de lisibilité concerne le diag. Et le diagnostic mériterait d'être beaucoup plus approfondi que ce qu'il est.

Alors La difficulté, c'est que l'urbanisme est multi thématique. Tu parles de changements sociaux, de changement d'économie, et comme c'est multi thématique, tu ne peux pas faire d'études poussées sur chaque thème. Donc il faut forcément faire des choix sur les thèmes, et là quelque part c'est politique, parce qu'il va être sensible à quelque chose. Notre président par exemple, on n'est pas dans du doc de planif mais il fait des choix. Sa priorité, c'est le développement éco. Il va s'investir, mettre de l'argent dans les études, il va approfondir le sujet, il va chercher à comprendre le coworking, la silver économie... Tous ces phénomènes-là, l'économie du numérique. Il est aussi sensible à la santé de par sa profession. Mais par exemple, l'habitat...

Oui, du coup le lien logement travail ne peut pas être pris en compte

Il est automatiquement pris en compte, parce que nous, c'est la technique qui reprend la main. Nous, on se doit de traiter de tous les sujets. Il faut quand même qu'on ait un minimum de connaissances sur chacun des sujets. Mais si tu veux approfondir ce lien logement travail, aujourd'hui, entre le dev éco et l'habitat, il y a très peu de passerelles... Même physiquement, dans les structures qui traitent le développement économique et l'habitat, c'est complètement à part. L'urbanisme est le seul à faire que ces deux éléments se parlent. C'est une erreur, mais c'est là que tu vas parler de manière transversale de ces sujets. Sinon ce sont des sujets complètement différents, et on traite l'un de manière indépendante de l'autre.

Il y a donc un cloisonnement des services

Oui un cloisonnement, et on est dans des logiques... Disons que l'urbanisme permet une approche transversale que ne permet pas l'approche thématique. On est toujours dans un mode de fonctionnement de compétences. Le dev éco c'est une compétence, l'environnement en est une autre. Donc l'urbanisme lui doit aller piocher un peu à l'habitat, un peu au dev éco, un peu à l'environnement... C'est lui qui doit faire cette synthèse, ce n'est pas ça que c'est compliqué. Mais c'est l'objet, c'est la transversalité. La transversalité, ça doit se jouer avant.

Merci. J'étais dans mon truc de socio, et je n'arrivais pas à faire le lien avec l'urbanisme.

Cela étant, ce lien nous on le fait, mais il dépend vraiment de ce qu'il y a en source du diag. Ça dépend de ce qui est fait en habitat, ça dépend de ce qui est fait en développement

éco. Nous on fait la synthèse, on est en transversale on fait la synthèse et on récupère. Les études transversales, ça pourrait être porté que par nous, l'aménagement et l'urbanisme, mais il faudrait qu'on ait ce temps-là au niveau des diagnostics. Et il faut aussi un portage politique. L'urba, c'est le binôme technicien et le politique.



Annexe 1 : affiche pour l'atelier participatif de la salle de coworking portant sur l'aménagement de la salle



Annexe 2 : brainstorming durant un atelier participatif

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Abdelnour Sarah, Les nouveaux prolétaires, 2012
- Aglietta Michel, Régulation et crise du capitalisme. L'expérience des Etats-Unis, éditions Persée, 1976
- Anzieu Didier et Martin Jacques-Yves, La dynamique des groupes restreints, PUF, 1968
- Beck Ulrich et Beck-Gernsheim Elisabeth, Das ganz normale Chaos der Liebe, Suhrkamp, 1990
- Boltanski Luc et Chiapello Eve, Le nouvel esprit du capitalisme, 1999
- Bonetti Mattia, L'emprise de l'organisation, Desclée de Brouwer, 1998
- Chaland Karine, Population, 1995
- Durkheim Emile, Les règles de la méthode sociologique, 1895
- Ehrenberg Alain, Le culte de la performance, 1991
- Fayol Henri, Administration industrielle et générale, 1916
- Flichy Patrick, Les nouvelles frontières du travail du numérique, Seuil, 2017
- Florida Richard, Cities and the Creative Class, 2005
- Forester John F., The deliberative Practitioner : Encouraging Participatory Planning Processes, 1999
- Foucault Michel, Surveiller et Punir. Naissance de la Prison, Gallimard, 1975
- Gaulejac (de) Vincent, Travail, les raisons de la colère, 2011
- Giddens Anthony, La transformation de l'intimité, sexualité, amour et érotisme dans les sociétés modernes, 1992, traduit par Jean Mouchard, La Rouergue/Chambon, 2004
- Gonzales V.M et Mark G., Constant, Multitasking Crazy, 2005
- Habermas Jürgen, Théorie de l'agir communicationnel, 1981
- Harvey David, The Condition of Postmodernity, 1990
- Ingallina Patrizia, Le projet urbain, une notion floue, le Projet Urbain, Que Sais-je, 2008
- Lefebvre Henri, La production de l'espace, 1974
- Lefebvre Henri, Le droit à la ville, Anthropos, 1968
- Ley David, Liberal ideology and the postindustrial city, Annals of the Association of American Geographer, 1980
- Loinger Guy, La prospective régionale, de chemins en desseins, l'Aube, 2004
- Maffesoli Michel, Le temps des tribus, 1988
- Malinvaud Edmond, Leçons de théorie microéconomique, 1969

Merlin Pierre, « Aménagement du territoire », dans Pierre Merlin et François Choay (dir.), Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Paris, PUF, 2000

Nez Héloïse, Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 8/Universidad Autónoma de Barcelona, 2010

Otero Mariana, « Reprendre la parole, c'est reprendre le pouvoir », propos recueillis par Marin Catherine, 17 octobre 2017, Reporterre.net

Piotet Françoise, l'année sociologique, PUF, 2001

Polanyi Karl, La grande transformation, 1944

Ricardo David, Des principes de l'économie politique et de l'impôt, 1817

Riesman David, La foule solitaire : anatomie de la société moderne, 1964

Sennett Richard, The uses of disorder : personal identity and city life, Norton, 1970

Singly (de) Françoise, Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien, Armand Colin, 2006

Subra Philippe, Géopolitique de l'aménagement du territoire, A. Colin, 2007

Swyngedouw Erik et Kaika Maria, La production de modernités urbaines « glocales » : explorant les failles dans le miroir, Géographie, économie, société, 2005

Wallerstein Immanuel, Comprendre le monde, Introduction à l'analyse des systèmes-monde, La Découverte, 2009

Articles de journaux / périodiques

Azam Geneviève, La connaissance, une marchandise fictive, revue du Mauss n°29, 2007

Bartni Marie, Le logement des salariés, un problème pour les entreprises, Le Figaro Economie, 12 avril 2012

Chaudière Claire, Roubaix A, Abstention ne veut pas dire dépolitisation, France Inter, 6 avril 2017

Dahan Naoum, Un aspect de la dynamique des groupes, Enfance et Psy, 2012

Darchen Sébastien et Tremblay Diane-Gabrielle, La thèse de la classe créative, son incidence sur l'analyse des facteurs d'attraction et de la compétitivité urbaine, Revue Interventions Economiques, 2008

Durand Anne-Gaël, Temps de travail, chômage, précarité : ce qui a changé en une génération, Le Monde, septembre 2017

Epstein Joyce L., School/Family/community partnerships, Bloomington, 1995

Filoché Gérard, Vous avez dit « droit à la déconnexion », l'Humanité, 07 juillet 2016

Gaulejac (de) Vincent, Le travail d'aujourd'hui : nouveaux espaces, nouveaux enjeux, Le sujet dans la cité, 2011

Gentil A., Le PLU intercommunal, un outil pour dessiner son projet de territoire, groupe Caisse des Dépôts, juin 2015

Grillat Alexandre, Le logement se situe à la charnière de l'emploi et du travail, Metis, 14 juillet 2015

Hays Sharon, Bieby William T., Tuchman Gaye, Reconsidering the "choice": Do American Really Prefer the Workplace Over Home?, Contemporary Sociology, A journal of Reviews, American Sociological Association, 1998

Healey Patsy, Collaborative Planning, Shaping Places in Fragmented Societies, University of British Columbia Press, 1997

Hochschild Arlie, When work becomes home, and home becomes work, California Management Review, 1977

Horgues-Debat Jean, La proximité : une autre logique pour les services publics, revue Pour, 2008

Jetté Christian, Une interprétation de l'économie des grandeurs, Cahier du CRISES, collection études théoriques, 2001

Josse Raymond, Documents d'urbanisme et différenciation de l'espace urbain, Bulletin de l'Association des géographes Français, 1978

Kilic Sinem, Perception de l'équilibre travail – hors travail et satisfaction au travail, revue management et avenir, mars 2014

Lafi Nora, Le projet Grand Delta : analyse d'un échec à partir d'un fonds d'archives inédit », AOM – Etudes urbaines, 2000

Lascombes Pierre, Le Galès Patrick, Gouverner par les instruments, presse de Science Po, 2011

Laurent Sibylle, Le droit à la déconnexion, Outil libérateur ou « invention marketing pour boboland » ?, LCI, 31 janvier 2018

Lemesle Hélène, Le logement, une solution pour lutter contre le chômage ?, Localtis, Groupe des caisses des dépôts, 21 septembre 2011

Lenormand Anne, Les SCoT doivent voir plus grand, préconise un rapport du CGEDD, Localtis, 09 juin 2017

Levy Pierre, L'intelligence collective : pour une anthropologie du cyberspace, 2013

Lorriaux Aude, Il y a deux Nuit Debout sur la place de la république, Slate, 28 avril 2016

Marques Ruth, Duval François et Selin Philippe, Quelles évolutions pour les schémas de cohérence territoriale ? Le Moniteur, 21 juillet 2017

Meyerson Martin et Banfield Edward Christie, Politics, Planning and Public Interest : The Case of Public Housing in Chicago, Free Press, 1955

Mintzberg Henry, The Rise and Fall of Strategic Planning – Reconceiving Roles for Planning, Plans, Planners, The Free Press, 1994

Mondada Lorenza, Multiactivité, multimodalité et séquentialité : l'initiation de cours d'action parallèles en contexte scolaire, Presse universitaire de Franche Comté, 2006

Pattaroni Luca, Le nouvel esprit de la ville, Mouvements n°65, 2011

Pinson Daniel, L'urbanisme : une discipline indisciplinée ? CITRA, IUAR, revue « Futures », août 2003

Planchat Claire, Du paysage aux intentions d'aménagement : usage des représentations paysagères pour la planification de l'agriculture dans les territoires périurbains, Université Blaise Pascals – Clermont-Ferrand II, 2011

Plassard François, Une approche rétrospective de la prospective : « le scénario de l'inacceptable », Géocarrefour, 2002

Ranc Agathe, Les veilleurs s'invitent à Nuit Debout, et ils ne sont pas les bienvenus, L'Obs, 05 juin 2016

Sabbe-Ferri Alexandra, Droit à la déconnexion : pourquoi la question des 35 heures est dépassée, Le Figaro, 04 janvier 2017

UGICT, Dossier droit à la déconnexion, , décembre 2017

Urry John, Sociologie des mobilités : une nouvelle frontière pour la sociologie ?, 2005

Vigielabe, Le mouvement Nuit Debout est plus représentatif qu'on ne le pense, Elabe, mai 2016

Vincent Aymeric, Le droit à la déconnexion, un échec collectif, les Echos, 09 janvier 2017

Wajeman J. et Rose E., Constant Connectivity : Rethinking Interruptions at Work, Organization Studies, 2011

Wusten (ven der) Herman, La ville fonctionnelle et les modèles urbains qui lui ont succédés, Sur le Champ, 2016

Rapports et comptes rendus

Accardo Jérôme et Bugeja Fanny, Le poids des dépenses de logement depuis vingt ans, dossier INSEE, 2009

Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 1960-2010 : 50 ans de planification et de prospective, Colloque La planification stratégique de Lyon 2010 aux métropoles d'aujourd'hui, 19 mai 2010

Aude (Le Département), Aménagement d'une voie verte entre le canal du midi et Montsegur, Morancy Conseil Environnement, 2017

Bouvier Gérard et Diallo Fatoumata, Soixante ans de réduction du temps de travail dans le monde, division Synthèses des biens et services, Insee, 2010

Centre de documentation de l'urbanisme, La politique des villes nouvelles (1965-2000), Résumé, ministère de la cohésion des territoires, 2011

Cosse Emmanuelle, ministre du Logement et de l'Habitat durable, Un projet stratégique partagé pour l'aménagement du territoire, mai 2016

CREDOC, Enquête sur les « Conditions de vie et les Aspirations », juin 2017

DSO (chaire), Les fiches de lecture, analyse de l'ouvrage « le nouvel esprit du capitalisme », CNAM

Faure Alain, Vanier Martin, Dugua Benoit, Loisel Manon, Martin-Gousset Clémentine, SCoT et territoires. Quels acquis ? Quelles perspectives ?, fédération SCoT, .3 mai 2016

Fédération SCoT, Organisons l'inter-territorialité en Région !, SCoT, inter-SCoT et inter-territorialité, , Novembre 2016

Jourdan Gabriel, Eléments sur la maîtrise des facteurs de non-durabilité du développement de la bande côtière des alpes maritimes, groupe interdisciplinaire de réflexion sur les traversées sud-alpines et l'aménagement du territoire maralpin, octobre 2003

L'équipe eau, De nouvelles réflexions sur les SCOT, Economie Aménagement Urbanisme, 03 octobre 2017

Lambert Alain et Boulard Jean-Claude, Rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative, France Premier ministre, Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, mars 2013

Lessi Lean, Avis « protection de la vie privée à l'ère numérique », audition CNCDH, 22 mai 2018

Meunier Jules-Mathieu, Le lien emploi-logement : la prise en charge syndicale de la question du logement au révélateur des transformations du travail et de l'emploi, étude financée par l'Agence d'objectifs de l'IRES pour la CFTD, septembre 2016

Ministère de l'égalité des territoires et du logement, Le SCoT, Guide à l'attention des élus, juin 2013

Ministère de l'environnement, Ville Intelligente, Modèles et Big Data, séminaire PUCA-LATTS, de l'énergie et de la mer, ministère du logement et de l'habitat durable, 2017-2018

Ministère de la cohésion des territoires, Schéma de cohérence territoriale (SCOT), présentation générale du SCOT, 16 mai 2018

Procédures du SCoT, Les services de l'Etat dans le Nord, 09 janvier 2017

Liens internet

Définition Planification : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Planification>

Définition Habitat : <http://www.cnrtl.fr/definition/habitat>

Définition Groupe social : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/groupe-social/>

Définition Prospective : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Prospective>

Définition SCoT : https://fr.wikipedia.org/wiki/Sch%C3%A9ma_de_coh%C3%A9rence_territoriale

Loi n°99-533 du 25 juin 1999 dite « loi Voynet » :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000760911&categorieLien=id>

Procédures du SCoT, services de l'Etat dans le Nord : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-urbanisme-habitat-et-construction/Amenagement-urbanisme-et-planification/Les-schemas-de-coherence-territoriale-SCoT-du-Nord/SCoT-de-Flandre-Interieure/Porter-a-connaissance/Cadre-legislatif-et-reglementaire/Cadre-general/Procedure-du-SCoT>

Test de Turing : https://fr.wikipedia.org/wiki/Test_de_Turing

Le PLUi selon le ministère de Cohésion des Territoires : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/plan-local-d-urbanisme-intercommunal-plui-et-plan-local-d-urbanisme-plu>

Le SRADDET SUD-PACA : <https://www.maregionsud.fr/connaissance-du-territoire/strategie-regionale-damenagement/elaboration-du-projet-de-sraddet-les-grandes-etapes.html>

Code de l'Urbanisme :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075>

Elaboration du SCoT :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIARTI000031211043>

Populations municipales INSEE : <https://www.insee.fr/fr/information/2008354>

Carte Régionale des SCoT, DREAL Auvergne Rhône-Alpes : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/carte-regionale-des-scot-a10991.html>

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	1
SOMMAIRE.....	2
SIGLES	3
AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION GÉNÉRALE	6
PARTIE 1 / LE LIEN ENTRE LE SYSTÈME DE PRODUCTION ET LE COMPORTEMENT DES INDIVIDUS	7
Introduction.....	7
I/ L’observation d’une attitude singulière lors d’un atelier de travail	8
1) L’espace de travail n’est pas la priorité	8
2) Des éléments associés au « logement » présents dans le projet d’aménagement du « lieu de travail »	9
3) Travail et logement sont liés	10
II/ L’organisation de la vie professionnelle a évolué ces dernières décennies	12
1) Le système économique s’appuie sur un système de valeurs	12
2) Un renversement du système de valeurs.....	14
3) Une nouvelle « classe créative » portée par la flexibilité.....	15
III/ Les frontières entre la vie privée et la vie professionnelle deviennent peu lisibles.....	17
1) Les conséquences morales de la « cité des projets »	17
2) L’organisation sociale impactée par les nouvelles valeurs véhiculées.....	18
3) L’investissement personnel foyer/travail est devenu difficile à étudier.....	20
Conclusion	23
PARTIE 2 / LE PROCESSUS DE LA DÉFINITION STRATÉGIQUE DE LA PLANIFICATION DOIT ÉVOLUER	24
Introduction.....	24
I/ La prospective est un élément fondamental de la planification	25
1) La prospective comme instrument de légitimité des décisions politiques	25
2) Le SCoT, support théorique de ces orientations politiques	27
II/ La transversalité présentée comme une piste pour permettre la pratique de la prospective.....	29
1) Un dialogue entre le politique et le diagnostic à la base du SCoT	29

2) La transversalité et la réactivité pour prendre en compte le lien travail-logement	32
III/ Une planification alternant les approches ascendantes et descendantes	34
1) De la planification centralisée et scientifique à la planification par « projets »	34
2) Multiplier les paramètres et permettre une transversalité	36
3) L'appropriation comme élément clef pour la prise en compte du lien travail-logement.....	38
Conclusion	41
PARTIE 3 / LA PROPOSITION D'UN FUTUR SCOT POUR PERMETTRE UNE PRISE EN COMPTE ADAPTÉE DU LIEN TRAVAIL-LOGEMENT	42
Introduction.....	42
I/ Le SCoT : une aspiration politique, une réalité règlementaire	43
1) SCoT / PLU : héritiers d'une distinction historique	43
2) Des contraintes normatives comme moteur d'élaboration.....	44
3) Une dimension stratégique liée à l'interterritorialité	45
II/ Permettre un cadre de gouvernance adapté à la définition d'une stratégie extraterritoriale	47
1) Pour une complémentarité PLUi/SCoT/SRADDET	47
2) La nécessité d'être léger.....	49
3) Une légèreté excessive devient inconséquente.....	52
III/ Une ressource technique et experte : les acteurs clefs du territoire	53
1) L'innovation comme réponse aux contradictions règlement/projet	53
2) Une appropriation des élus nécessaire	55
3) Une participation des acteurs clefs permet d'apporter des réponses efficaces.....	56
IV/ Une participation citoyenne pour intégrer pleinement le lien travail-logement.....	58
1) L'échelle du projet, un écueil pour la participation ?.....	58
2) Une troisième voie basée sur l'expérience des ateliers organisés à Cœur du Var	59
3) La fréquentation comme élément fondamental.....	60
4) La nécessité d'un lieu géographique dédié pour permettre l'émergence de scénarios.....	61
Conclusion	67
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	68
ANNEXES	69
BIBLIOGRAPHIE.....	76
TABLE DES MATIÈRES.....	82
RÉSUMÉ	

RÉSUMÉ

De quelle manière le lien travail-logement est-il pris en compte lors de la conception des documents de planifications ? Afin de répondre à cette problématique, une synthèse sociologique des conséquences du système de production sur les comportements des individus a été menée, en s'appuyant sur « Le nouvel esprit du capitalisme » de L. Boltanski et E. Chiapello. Le manque de lisibilité de ce lien est mis en évidence, et sa prise en compte dans la planification territoriale passe par une modification du processus d'élaboration du SCoT, afin de permettre une stratégie et une vision commune. Pour cela, la multiplication des paramètres pris en compte et le travail en transversalité passe par la multiplication des acteurs, c'est-à-dire d'une participation citoyenne large. Ainsi, le phénomène d'appropriation et d'internalisation des contraintes permet de modifier les comportements et donc d'apporter une certaine lisibilité. Une proposition de SCoT est effectuée, et consiste en un lieu permettant aux techniciens du territoire d'aider différents groupes à proposer des scénarios aux élus, afin que ces derniers aillent défendre les intérêts du territoire face à la Région et son SRADDET.